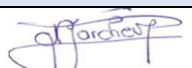
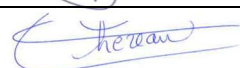
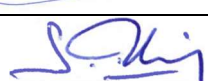


	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
REDIGE PAR :	Nicolas LARCHEVÊQUE	Responsable QHSE	20/09/2023	
VERIFIE ET MODIFIE PAR :	Sophie SOULAS-CHEREAU	Responsable d'Exploitation	20/09/2023	
APPROUVE PAR :	Jacques ELMALEH Stéphane ROBINET	Directeur Général Président	20/09/2023	

**APPEL D'URGENCE /
EMERGENCY CALL TLR :**

+33 (0)6 09 21 48 54

Votre Responsable d'activité



SARAN	LOTS	Responsable Exploitation	06 09 21 48 54	convoi@tlr.fr
		Exploitation	06 09 21 49 42	lots@tlr.fr
CONVOIS		Administration commerciale	06 26 39 63 15 02 38 78 70 34 02 38 78 70 48	lots@tlr.fr
		Exploitation	06 46 38 20 05 06 45 52 21 90	convoi@tlr.fr
MAROLLES		Administration commerciale	02 38 78 70 28	convoi@tlr.fr
		Responsable d'exploitation	06 45 52 33 83	marolles@tlr.fr
		Exploitation	01 60 57 56 53 / 01 60 57 56 51	

TLR	SARAN	OISSEL	
Atelier ASTREINTE ATELIER	atelier.saran@tlr.fr gpineau@tlr.fr 02 38 78 70 17 06 09 21 49 93	atelier.oissel@tlr.fr klucas@tlr.fr 02 32 95 93 15 06 09 21 49 87	gpineau@tlr.fr klucas@tlr.fr 02 38 78 70 17 02 32 95 93 15
Formateurs	Cédric CADIC : 06 15 08 27 76 – ccadic@tlr.fr Christian GOBRON (Conseiller à la sécurité) : 06 66 50 51 66 – cgobron@tlr.fr		
Fonctions Supports	QHSE : Nicolas LARCHEVÊQUE – 06 16 77 39 42 – qhse@tlr.fr RH : Justine COUILLEAU – 02 38 78 70 06 – rh@tlr.fr PAIE : Sabrina DJEBBOUR – 02 38 78 70 04 – rh@tlr.fr MATÉRIEL : Bruno ROUX – 02 38 78 70 05 – broux@tlr.fr		

Je soussigné Nom _____ Prénom _____

- ☐ atteste avoir reçu le manuel conducteur,
☐ certifie que ce manuel m'a été expliqué, avoir eu réponse à l'ensemble de mes questions et avoir pleinement compris le sens des consignes présentes,
☐ m'engage à respecter les consignes présentes dans le manuel, ainsi que celles qui viendraient à être ajoutées ou mises à jour pendant l'exercice de ma fonction.

Date ____/____/____ et signature :

Responsable : _____

Date : ____/____/____

Signature :

(Lorsque la page est complétée, merci de la numériser et l'envoyer au Service RH)

1 AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le livret conducteur de TLR ROBINET est issu des procédures du système de management Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE) en vigueur. Il est géré et suivi par le Responsable QHSE. Sa conception reprend les paragraphes des procédures, instructions ou consignes émises pour lesquelles le conducteur est concerné.

Ce manuel ne dédouane pas de respecter les autres documents émis et qui viendraient compléter ou modifier ce manuel en attendant sa mise à jour.

Vous avez signé, dans le cadre de votre contrat de travail, une clause de confidentialité et de discrétion. Ainsi, vous devez conserver une discrétion et un secret professionnel absolu notamment sur :

- Les activités et opérations réalisées,
- Les produits chargés,
- Les routes empruntées,
- Les sites clients expéditeurs et destinataires,
- Les faits/événements dans l'entreprise,
- Les documents/fichiers qui auront été portés à votre connaissance à l'occasion de l'exercice de vos fonctions.

Cette obligation de confidentialité et de discrétion s'applique tant vis-à-vis de toute personne étrangère à la société que vis-à-vis de toute personne en interne pour des sujets qu'elle n'a pas à connaître pour l'exécution de ses fonctions.

Tout manquement à cette obligation :

- Au cours de l'exécution du contrat de travail, constituerait une faute susceptible de justifier la rupture des relations contractuelles,
- Après votre départ de l'entreprise, engagerait votre responsabilité et pourrait donner lieu à une action en dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.



3 CONTENU

1 AVERTISSEMENT AU LECTEUR.....	2
2 CONTENU.....	3
3 SUIVI DES MODIFICATIONS.....	3
4 CADRE DE TRAVAIL	5
4.1 REGLEMENTATION EN VIGUEUR	6
4.2 OBJECTIFS DU MANUEL	6
4.3 LES INTERDITS SUR LES SITES TLR	6
4.4 COMPORTEMENT A ADOPTER	7
4.5 TENUES DE TRAVAIL ET EPI	7
4.6 LES BONNES PRATIQUES SUR LE SITE	7
4.7 RESPECT DES REGLES DE L'ENTREPRISE.....	8
5 PREVENTION AU POSTE DE TRAVAIL.....	12
6 PROCEDURE DE DEPART EN MISSION	14
7 ATTELAGE / DETELAGE SEMI-REMORQUE	15
8 CHECK-LIST DE VERIFICATION DE DEPART EN MISSION	16
9 LETTRE DE VOITURE NATIONALE ET INTERNATIONALE.....	21
10 PROCEDURE DE CHARGEMENT	22
11 PROCEDURE DE DECHARGEMENT	23
12 STATIONNEMENT.....	24
13 AUDITS DE CONTROLE QSE ET BBS DES CONDUCTEURS	25
14 PROCEDURE DE TRANSPORTS	26
14.1 ITINERAIRES OBLIGATOIRES	27
14.2 PROCEDURE DE TRANSPORTS TABLEAU CONVOI EXCEPTIONNEL.....	28
14.3 DOCUMENTS OBLIGATOIRES CONVOI EXCEPTIONNEL.....	29
15 REGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE 561/2006.....	30
16 CONSIGNES INTERIEURES T.L.R.	31
17 PROCEDURE DE COMPTE RENDU DE MISSION.....	34
18 ACCIDENT MATERIEL ET UTILISATION DU CONSTAT AMIABLE.....	35
19 CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE OU D'ACCIDENT	36
ANNEXE 1 : FICHES IRU	37
ANNEXE 2 : PASSAGES A NIVEAU.....	52
ANNEXE 3 : CALAGES ET ARRIMAGES.....	54
ANNEXE 4 : MODE D'EMPLOI FAYMONVILLE	57
ANNEXE 5 : GESTES ET POSTURES	64
ANNEXE 6 : E-MOBILE	65
ANNEXE 7 : COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?	78

3 SUIVI DES MODIFICATIONS

DATE	INDICE	PAGES MODIFIEES	OBJET DE L'ÉVOLUTION
25/02/2019	1	Toutes	Création
12/02/2020	2	Toutes	Mise à jour
14/12/2020	3	Toutes	Mise à jour
11/08/2021	4	1 ^{ère} page	Mise à jour
12/10/2021	5	1 ^{ère} page	Mise à jour
02/05/2023	6	1 ^{ère} page	Mise à jour
20/09/2023	7	Toutes	Mise à jour

DEFINITION DE FONCTION

Intitulé du poste : **Conducteur Routier**

Situation dans l'organigramme : Rattaché au responsable d'activité

MISSION GLOBALE :

Exécuter les missions de transport conformément aux ordres de mission établis par le service Planning en appliquant les procédures et respectant les réglementations, les directives et consignes en place dans l'entreprise.

DESIGNATION DES RESPONSABILITES :

Vous exécutez les missions programmées conformément :

- au code de la route,
- au code du travail,
- à la Réglementation Sociale Européenne et Française,
- au Règlement Transport des Matières Dangereuses par route,
- aux consignes ou protocoles de sécurité des clients,
- aux formations internes et externes reçues,
- aux procédures en vigueur à date.

Vous avez un comportement de professionnel vis à vis :

- des usagers de la route par le respect des règles de conduite, de sécurité et de courtoisie,
- de la clientèle en digne représentant de l'entreprise et de nos clients donneurs d'ordres,
- de vos collègues en professionnel solidaire et loyal,
- de la correcte utilisation et du respect des matériels confiés,
- des techniques de conduite permettant une consommation économique du véhicule.

Vous rendez compte immédiatement du déroulement des missions (informatique embarquée), des anomalies, incidents voire des accidents au service Planning en temps réel.

Vous informez immédiatement l'entreprise en cas de suspension ou d'annulation de votre permis.

4 CADRE DE TRAVAIL



FORMATION & SÉCURITÉ

CADRE DE TRAVAIL

1- Sécurité

- Des conducteurs (ceinture de sécurité, port des EPI, réglementation sociale)
- Des usagers de la route (respect du code de la route, protocoles sécurité clients)
- Des marchandises (calage, arrimage, protection contre le vol)
- Contrôle des niveaux
- Propreté et entretien du matériel

2- Qualité

- Application des procédures TLR
- Respect du manuel conducteur
- Analyse des non-conformités

TLR s'engage à réduire son impact environnemental

3- Productivité

- Au chargement et au déchargement
- Suivi des vitesses moyennes
- Suivi des temps autres que la conduite

4- Environnement, utilisation rationnelle des matériels

- Suivi des consommations
- Suivi des temps au ralenti
- Suivi des coups de freins
- Attitude éco-responsable



4.1 Réglementation en vigueur

Document réalisé d'après la réglementation émanant du Code du Travail, ADR (Accord européen au transport international des marchandises dangereuses par route), TMD (Transport Matières Dangereuses), et les recommandations CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail), INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), IRU (International Road Transport Union), CIFMD (Comité Interprofessionnel pour le développement de la Formation dans les transports de Marchandises Dangereuses), UFCC (Union Française du Commerce Chimique) et CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) en vigueur.

4.2 Objectifs du manuel

Ce livret vous informera sur :

- L'organisation de l'entreprise et ses règles de fonctionnement,
- Les clients de l'activité et les catégories de produits rencontrés,
- L'organisation du poste de travail et vos rôles,
- Les règles du plan de sécurité

Il est obligatoire de **prendre connaissance** de ces informations dès maintenant pour connaître les actions à réaliser en situation d'urgence.

La finalité de l'activité est de transporter les produits confiés par nos clients, en respectant les exigences relatives aux produits.

Le rôle de chaque personne **est de veiller à la préservation du ou des produits de chacun de nos clients et d'exécuter le travail qui lui est confié** dans les conditions décrites dans ce manuel.

Les instructions décrites ont pour but de réaliser un travail de qualité, et de préserver votre santé, votre sécurité ainsi que celles de vos collègues.

A l'entrée de chaque site TLR, prendre connaissance du plan de circulation et de stationnement.

- ➔ Les sites comprennent de nombreux passages de véhicules poids-lourds. Rouler au pas, de manière à éviter d'être en situation dangereuse.
- ➔ La circulation de camions entre les voies de parking étant particulièrement importante, restez vigilant lors de vos déplacements sur le site.

Adresse	TLR SARAN Route d'Ormes - Pole 45 45770 SARAN	TLR OISSEL 355 Boulevard Dambourney 76350 OISSEL	CSL 419 Boulevard Dambourney 76350 OISSEL	TLR ORMES Rue des Sablons 45140 ORMES	TLR Marolles 6 Rue de la Croix Saint Jacques 77130 MAROLLES S/ SEINE
Horaires d'ouverture	07h30 - 12h00 13h30 - 19h00	08h00 - 12h00 13h30 - 18h00	07h00 - 19h00	08h00 - 12h00 14h00 - 18h00	08h00 - 12h00 13h30 - 18h00

Adresses et horaires d'ouverture des sites de TLR.

4.3 Les Interdits sur les sites TLR



La présence d'animaux domestiques est interdite sur les sites



Il est interdit de fumer/vapoter hors des endroits signalés



Il est interdit de consommer de l'alcool, des médicaments ou tous autres produits stupéfiants

Il est interdit d'utiliser le matériel ou engins du site sans autorisation préalable



Il est interdit d'entrer dans certains locaux.

Il peut s'agir des locaux techniques par exemple c'est-à-dire des locaux réservés à des personnes habilitées ou des locaux qui exigent de se munir d'équipement spéciaux.

L'entrepôt et les parkings sont réservés au personnel TLR muni de gilet à haute visibilité et de chaussures de sécurité.

Le téléphone portable est interdit :



- **Pendant la conduite de véhicules et d'engins de manutention** : chariots, gerbeurs, transpalettes...
- Pendant le travail, en dehors des communications nécessaires pour réaliser ses missions ou en cas de situation d'urgence.
- Sur toutes zones ATEX (Atmosphère Explosive) signalées.



Une zone ATEX est une zone dans laquelle il peut se créer une atmosphère qui pourrait devenir explosive en raison des conditions locales ou/et opérationnelles. C'est un mélange d'air et de substances inflammables qui pourrait exploser si on y introduit une source inflammable (cigarette, étincelle, ...).

Les zones pouvant présenter des risques sont les suivantes (se référer aux plans du site et/ou protocoles de sécurité chez les clients) :

- Stations de carburant : stockage et distribution,
- Accès batteries (branchement de secours, poste de charge),
- Atelier : zone de soudure, armoire de stockage produit inflammable, stockage bouteilles gaz.

Aux abords de ces zones, il est strictement interdit de fumer, ou d'introduire un appareil susceptible de générer des étincelles (téléphone portable, briquets, ou autre matériel électrique ne répondant pas aux **Normes ATEX**).



4.4 Comportement à adopter

Vis-à-vis des collègues, fournisseurs et clients

Vous serez amené à côtoyer régulièrement des conducteurs de TLR ou de sociétés extérieures, des clients, des particuliers.

- Soyez respectueux et courtois.
- Respectez les consignes et procédures données par la hiérarchie et le règlement intérieur.
- Ayez un comportement de professionnel, en toutes circonstances.

Vis-à-vis du matériel et des installations

- Veillez à ne pas dégrader ni détériorer le matériel et les installations mis à votre disposition.
- Veillez à la propreté des locaux.
- Signalez les équipements défectueux.

4.5 Tenues de travail et EPI

L'entreprise vous fournit des EPI (Equipement de Protection Individuelle). Le port de ces équipements est obligatoire.



+



= Vous êtes ainsi toujours visible et vous évitez les risques d'écrasement

A chaque tâche il est essentiel de savoir si des équipements supplémentaires sont nécessaires.

Vous pouvez avoir besoin de gants de manutention, de casque, d'un harnais pour vous protéger contre les chutes.

En cas de doute, demandez à votre responsable.

Ces équipements doivent être maintenus en parfait état. Il est de votre devoir de vérifier à chaque prise de poste que votre équipement est complet et en bon état. En cas d'usure, faites remplacer immédiatement vos équipements pour maintenir une bonne protection.

4.6 Les bonnes pratiques sur le site

4.6.1 Environnement

TLR est engagé dans une démarche de certification ISO 14001, pour réduire ses impacts sur l'environnement. A ce titre, nous vous demandons de participer aux points suivants :

Respecter le tri des déchets et les lieux de collecte de chaque site

Le tri des déchets est effectué. Ils sont collectés et placés dans des contenants appropriés :

- **Piles,**
- **Cartouches et toners d'impression,**
- **Cartons** : compacter grâce à la presse à balles (benne DND),
- **Bois et autres déchets non dangereux** : stockés dans une benne DND (Déchets Non Dangereux) pour élimination en centre de traitement,
- **Filtres** : bac spécifique pour traitement,
- **Batteries** : bac spécifique pour traitement,
- **Ferraille** : stockés dans une benne spécifique pour élimination en centre de traitement.



4.6.2 Prévenir et contenir les déversements de produits

Les contenants de produits sont manipulés avec soin de manière à éviter leurs percements ou leurs renversements. Ils sont arrimés lors des déplacements.

En cas d'épandage accidentel d'un produit, mettez des dalles absorbantes ou du sable, pensez à ramasser les déchets générés, et à informer votre responsable pour qu'il les fasse éliminer.

Il est interdit de rejeter des produits dangereux, quelle que soit leur nature, à l'égout.

4.6.3 Objectif de réduction de la consommation d'eau et d'énergie

L'Entreprise a pour engagement de limiter ses consommations en ressources.

Pour ce faire, une attention vous est demandée concernant les points suivants :

- Les parties collectives des bureaux sont dorénavant équipées de détecteurs de mouvement pour l'éclairage des pièces, couper les appareils en veille (imprimantes, ordinateurs par exemple).
- Fermer les robinets d'eau,
- Fermer les portes pour assurer un maintien de la chaleur l'hiver et de la fraîcheur l'été.
- Utiliser modérément la climatisation (une différence maximale de 5°C avec l'extérieur) et avec la même logique que le chauffage : portes et fenêtres fermées.

4.7 Respect des règles de l'entreprise

L'entreprise met à votre disposition, salle de repos, salle de réunion, sanitaires, vestiaires, douches...

Nous vous demandons de veiller au respect de ces lieux.

Les règles d'utilisation des locaux sont les suivantes :

- Ils doivent être utilisés uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés.
- Ils doivent être maintenus en parfait état de propreté.
- Le matériel et les équipements doivent être respectés et tout dysfonctionnement doit être immédiatement signalé.
- La salle de repos est accessible uniquement pendant les temps de pause.
- Pour des questions d'hygiène, l'accès n'est toléré qu'avec des vêtements propres.
- Un vestiaire est disponible, si vous souhaitez vous pouvez apporter un cadenas pour sécuriser vos effets personnels.

Accès, circulation, parking / zone d'accès réglementée

L'accès au site est autorisé uniquement pendant les horaires de travail, sauf dérogation de votre responsable.

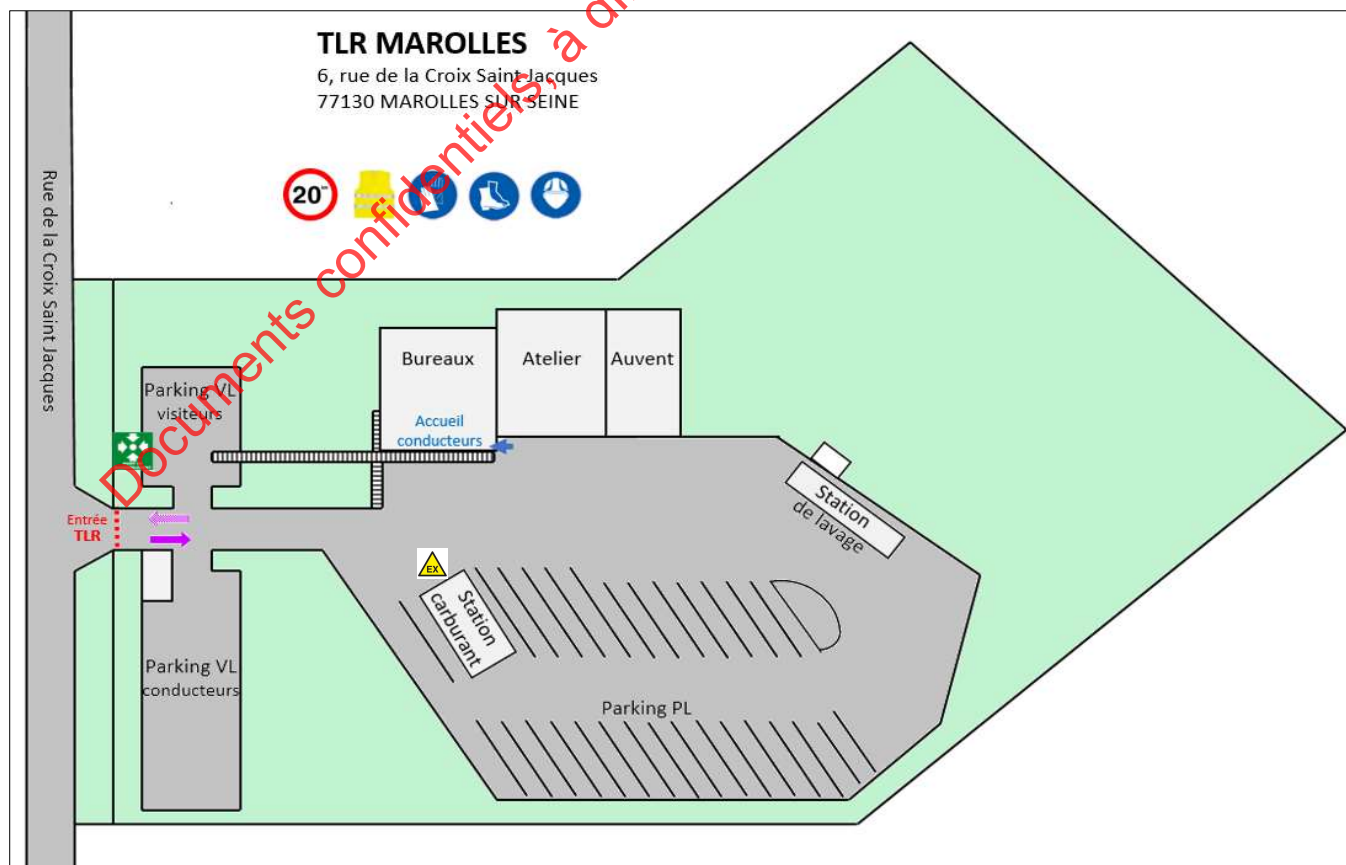
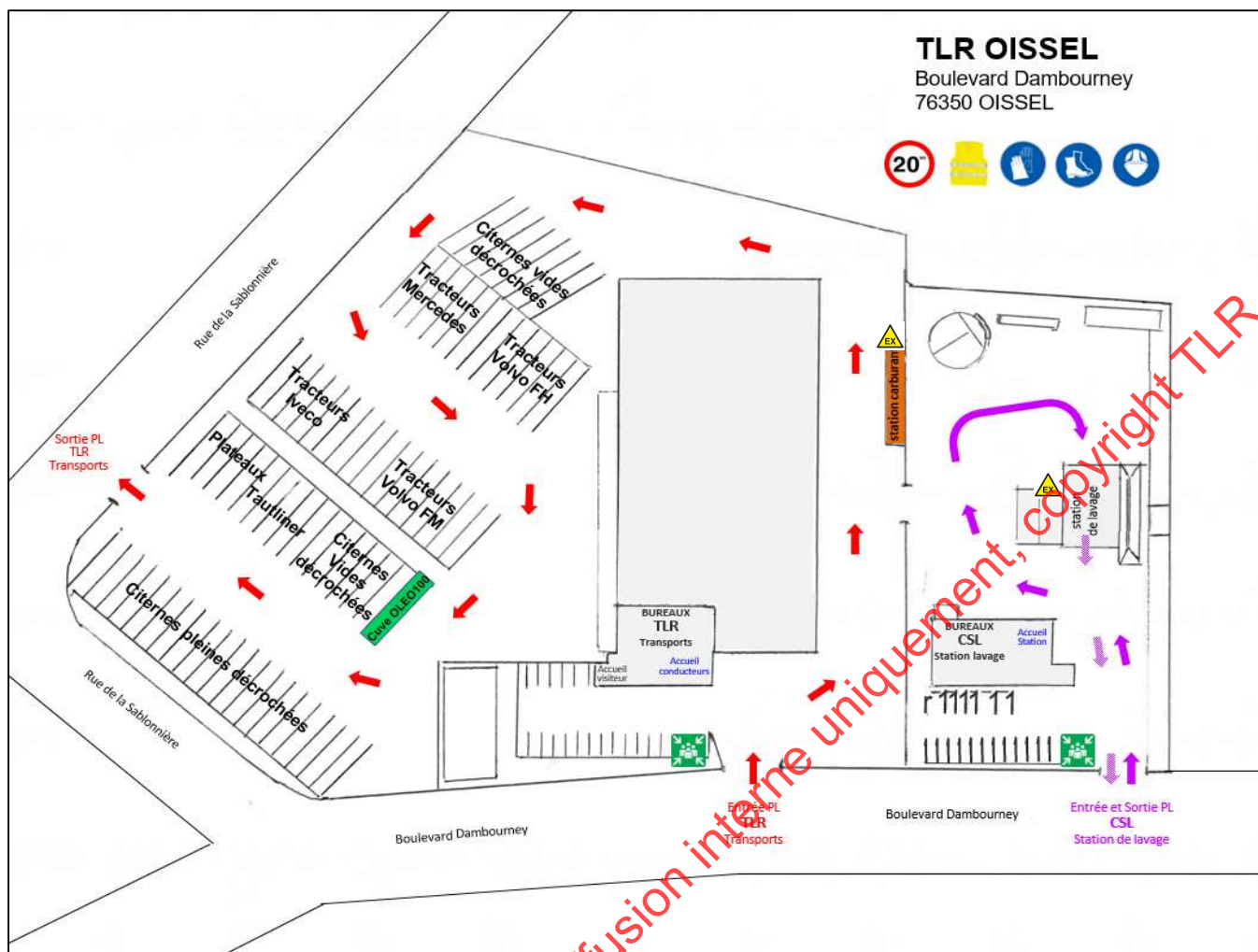
Vous devez stationner votre véhicule sur le parking prévu à cet effet, dans le sens du départ (se garer en marche arrière).

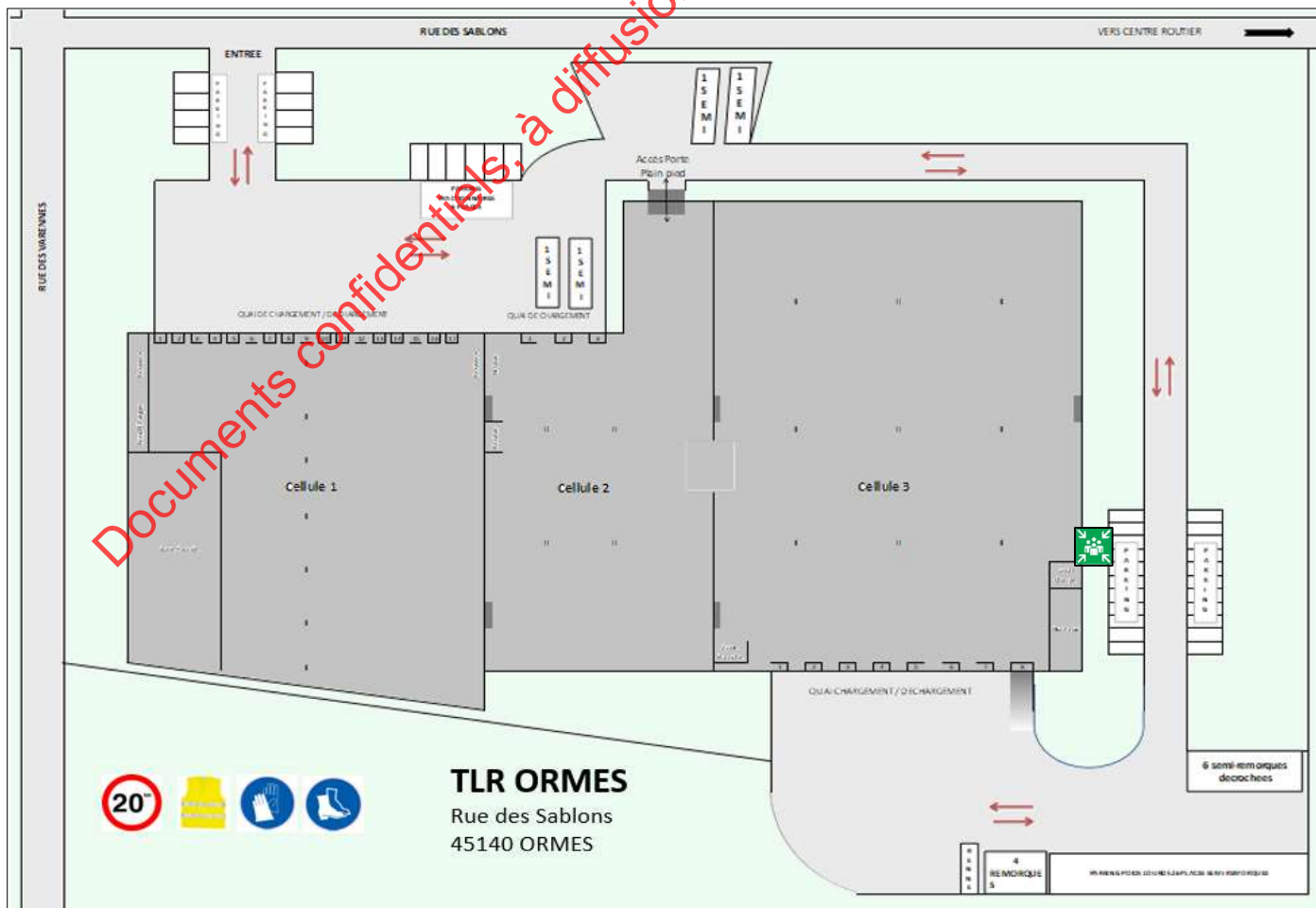
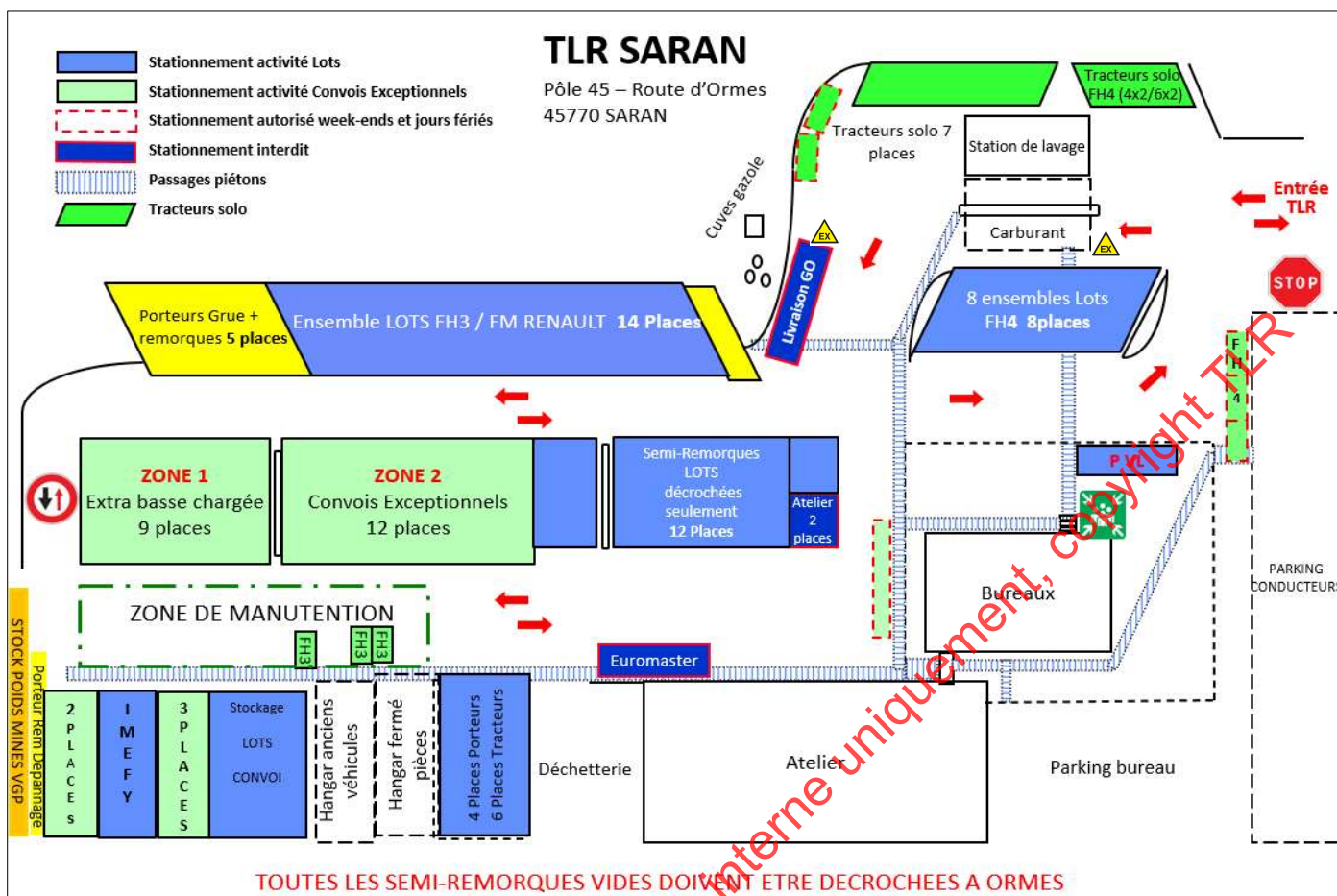
Un plan de parking, affiché dans les locaux, présente les emplacements réservés sur le site, de manière à ce que toutes les activités internes ou externes à l'entreprise puissent bénéficier en toute intelligence de places pour se garer. Merci de le respecter.



Du fait de la présence de produits alimentaires ou de la manipulation de contenants de produits chimiques, il est impératif de conserver une bonne hygiène et en l'occurrence de **se laver les mains le plus souvent possible**.

PLANS DES SITES TLR





Plan de circulation : Vous devez respecter le sens de circulation, parfois en sens unique afin de limiter les croisements. Le respect du code de la route et des consignes affichées à l'entrée des sites est obligatoire.

Point de rassemblement :

Il est indiqué par le panneau suivant :



Vous devez vous y rendre dès que vous en entendez l'alarme incendie du site.

Les chargés d'évacuation (chasuble verte) vous dirigeront vers le point de rassemblement.

Arrêtez tous travaux en cours, fermez les portes derrière vous. Ne retournez à votre poste qu'après autorisation du responsable.

CONSIGNES DE SECURITE



En cas d'urgence merci de suivre les instructions du personnel sur site.



Port des chaussures de sécurité et du gilet jaune lors de tout déplacement.



Sens unique de circulation.
Le code de la route s'applique sur tout le site.



Il est strictement interdit de fumer et d'utiliser son téléphone portable en zone ATEX.



Merci de respecter la zone fumeur.



Merci de respecter la vitesse sur tout le site

Vous n'êtes pas autorisés à entrer dans certains locaux. Il peut s'agir des locaux techniques par exemple c'est-à-dire des locaux réservés à des personnes habilitées ou des locaux qui exigent de se munir d'équipements spéciaux.



Fumeurs : Il n'est pas autorisé de fumer dans les véhicules ou sur le site, excepté dans les zones autorisées.



L'accès aux locaux autorisés se fait à l'aide d'un badge, remis à l'embauche, sur l'ensemble des sites TLR : Saran, Oissel, Ormes et Marolles.



Ce badge permet d'être utilisé sur les portes et les barrières équipées de lecteurs de badge



Certains emplacements sont spécifiques voire restreints. Merci de les respecter.

Emplacement réservé aux PMR* :
(* personnes à mobilité réduite)



Emplacement réservé aux véhicules électriques :



Emplacements réservés aux motos :



5 PREVENTION AU POSTE DE TRAVAIL

Soyez conscient et curieux des risques de votre métier

Travail en hauteur, chargement, port de charge...

Pour votre santé et votre sécurité, **respectez les consignes de ce livret, remontez les situations dangereuses** que vous rencontrez auprès de votre responsable, **portez vos équipements de protection** individuelle, **réfléchissez avant d'agir, prenez le temps nécessaire** pour faire les choses et ne faites pas plusieurs choses en même temps.

Ci-dessous, une liste des situations dangereuses susceptibles de se produire et les moyens à disposition pour éviter les risques :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels, disponible sur demande auprès du service RH ou QHSE.

Respect des logos que vous pouvez rencontrer (port des EPI obligatoires)



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire des mains



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de l'ouïe

Règles spécifiques COVID-19

Le masque est un EPI (Equipement de Protection Individuel) et son port est un complément aux EPI nécessaires à la réalisation du travail en toute sécurité. Le port du masque doit couvrir le nez et la bouche compris.

Il ne se substitue en rien au respect strict des gestes protecteurs et de la distanciation physique (minimum 1m).



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Respecter une distance d'au moins 1 m avec les autres

Des masques, du savon et du gel hydroalcoolique sont à disposition sur tous nos sites.



Merci de respecter les consignes affichées sur nos sites et sur les sites clients pour la sécurité de tous.

Acteur de la DEMARCHE QUALITE de l'entreprise, vous proposez des améliorations au système Qualité en place.



Acteur du PLAN DE SÛRETÉ, vous vous engagez :

- Au devoir de confidentialité du Plan de Sûreté et tous les documents ou actions qui s'y rapportent,
- A ne pas divulguer la nature des produits transportés par l'entreprise,
« PENDANT ET EN DEHORS DES HORAIRES DE SERVICES »
- A ne pas laisser des tierces personnes avoir accès aux sites et aux documents de l'entreprise,
- A ne pas effectuer de copie des documents,
- A respecter l'obligation de stationner sur un parking sécurisé, non isolé, surveillé.



Nouvelle échelle de mesure d'une menace



Recommandations à l'attention des conducteurs de véhicule

Comment réagir en cas d'attaque ?
Se référer à l'annexe 7

VIGILANCE

- Arrêts et stationnements, si nécessaires, les plus courts possible, dans un lieu non-isolé et sécurisé (plateforme logistique) ;
- Contrôles visuels des abords du véhicule avant de déverrouiller les portes lors des arrêts et stationnements ;
- Vigilance accrue à l'égard des individus étrangers à l'entreprise.

RÉAGIR EN CAS D'INCIDENT OU DE COMPORTEMENT SUSPECT

- Faire remonter tout comportement suspect ou vol à la hiérarchie interne et, le cas échéant, aux forces de sécurité intérieure : au 17 ou au 112 ;
- Ne jamais s'exposer au danger, ou tenter d'intervenir par soi-même, sauf en cas de dernier recours.

FAIRE FACE ENSEMBLE

À tout moment, rester vigilant !
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



6 PROCEDURE DE DEPART EN MISSION

1. Le conducteur réceptionne ses ordres de missions

- Déposés dans la case marquée à son nom,
- Envoyés sur l'informatique embarquée muni de l'application de communication avec l'exploitation.

2. Le dossier de mission est composé de :

- L'ordre de mission **et des informations issues de l'informatique embarquée (missions plus observations)**,
- Les pochettes documents véhicules : tracteur ou remorque,
- Les consignes de sécurité spécifiques du donneur d'ordre et/ou du destinataire (ex : protocole de sécurité).

3. Le conducteur

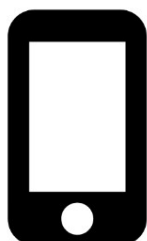
- Effectue avant le départ en mission le contrôle des différents documents et matériels qui lui sont attribués à partir de la **check-list de vérification de départ en mission** → **TOUTE ANOMALIE DOIT ETRE IMMEDIATEMENT SIGNALÉE AU PLANIFICATEUR**,
- Exécute son ordre de mission suivant les instructions figurant sur celui-ci.

4. Réception de l'ordre de mission sur sa tablette E-Mobile.

- Le conducteur note sur le document « lettre de voiture » les informations que lui transmet le planificateur.

5. Informatique embarquée

- Le conducteur procède ensuite à la validation en temps réel de réalisation de ses activités
 - Connexion de la tablette,
 - Signalement d'éventuels dégât ou anomalie sur le tracteur ou la remorque,
 - Réception de l'ordre de mission,
 - Validation des différentes étapes de la mission au fil de la journée :
 1. **Au départ de votre site**, cliquer sur le premier point d'arrêt, puis sur **ACTIVER**,
 2. Prendre la route jusqu'au point d'arrêt, cliquer sur **ARRIVEE**,
 3. **Si lieu de chargement** : cliquer sur **DEBUT DE CHARGEMENT** lorsque l'on vous prend en charge,
 4. A la fin du chargement :
 - a. Cliquer sur **CONFIRMER L'ENLEVEMENT**,
 - b. Confirmer avec ou sans réserve (si oui, prendre une photo),
 - c. Prendre une photo du bon de chargement,
 - d. Cliquer sur **FIN DE CHARGEMENT**,
 5. Cliquer sur le prochain point d'arrêt, puis sur **ACTIVER**,
 6. Prendre la route jusqu'au point d'arrêt, cliquer sur **ARRIVEE**,
 7. **Si lieu de livraison** : cliquer sur **DEBUT DE LIVRAISON** lorsque l'on vous prend en charge,
 8. A la fin du déchargement :
 - a. Cliquer sur **CONFIRMER LA LIVRAISON**,
 - b. Confirmer avec ou sans réserve (si oui, prendre une photo),
 - c. Prendre une photo du bon de livraison (et/ou du volucompteur),
 - d. Cliquer sur **FIN DE LIVRAISON**,
 9. ... et ainsi de suite jusqu'à **votre dernier point d'arrêt retour site** :
 - a. Sélectionner le point d'arrêt,
 - b. Rouler jusqu'au point d'arrêt et cliquer sur **OK** lorsque vous êtes arrivé prêt à quitter le véhicule. (Attendre le dernier moment pour cliquer sur OK car cela finalise la mission et interdit toute modification éventuelle).
 - Fin de journée.



UTILISATION DE LA TABLETTE et de l'APPLICATION E-MOBILE

⇒ Vous référer à l'annexe 6 page 62 du présent manuel

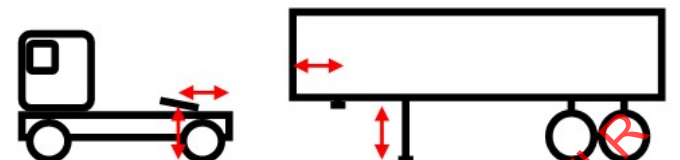
7 ATTELAGE / DETELAGE SEMI-REMORQUE

ATTENTION DANGER

RAPPEL DES REGLES DE BASES A APPLIQUER POUR L'ATTELAGE DES REMORQUES

1

Présenter le tracteur
S'assurer de la compatibilité des véhicules
(P.M.A, Hauteur, Porte à faux)
Vérifier l'immobilisation de la remorque



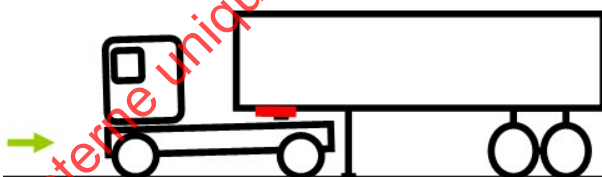
2

Reculer en 2 temps → **STOPPER ET AJUSTER** la hauteur de la sellette :
à l'aide de la suspension à air ou en manœuvrant les béquilles de la remorque
METTRE EN CONTACT LA SELLETTE ET LA REMORQUE



3

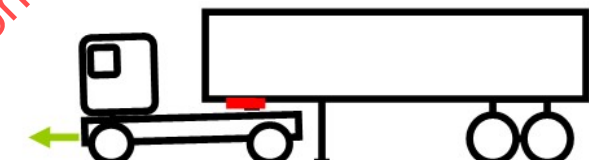
Terminer la manœuvre d'attelage en douceur
- un clic pour l'attelage
- un clic pour la sécurité



4

Effectuer les essais de traction

Attention ceux-ci ne garantissent pas que la remorque soit correctement accrochée

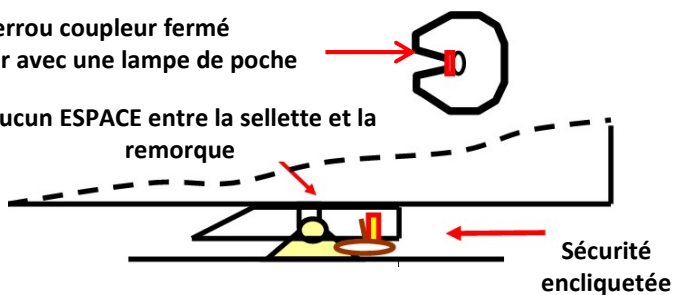


5

Vérifier impérativement

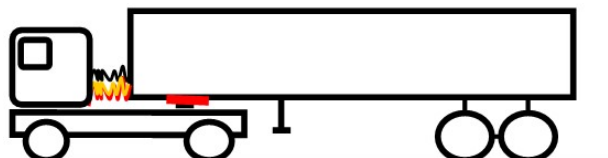
Verrou coupleur fermé
A vérifier avec une lampe de poche

Aucun ESPACE entre la sellette et la remorque



6

Brancher les flexibles
Remonter les béquilles
Mettre la suspension en position route



7

Effectuer les vérifications d'usages

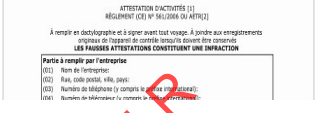
ECLAIRAGE - SIGNALISATION - SERRAGE DES ROUES



**NETTOYER ET GRAISSER
REGULIEREMENT LA SELLETTE
EVITER LES EXCES DE GRAISSE**

8 CHECK-LIST DE VERIFICATION DE DEPART EN MISSION

CONTROLE A EFFECTUER AVANT LE DEPART EN MISSION DES ELEMENTS SUIVANTS :

CONDUCTEUR			
☐ Permis de conduire		☐ Livret individuel de contrôle (justifie votre activité en cas de panne ou utilisation véhicule de PTAC < ou égale à 3,5T)	
☐ Carte Qualification Conducteur (CQC)		☐ Attestation (s) d'activité (s) (non-conduite)	
☐ Carte chrono numérique		☐ Badge Informatique embarquée ☐ Badge gasoil interne	
☐ Certificat de formation ADR (le cas échéant)		☐ CACES	
☐ Carte gasoil station extérieure		☐ Permis prévention (Autorisations de conduite)	
TRACTEUR ou PORTEUR			
☐ Carte grise		☐ Assurance	
☐ Taxe à l'essieu		☐ Licence Communautaire	
☐ Récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets (SARAN, OISSEL, MAROLLES)		☐ Boitier « péage »	
☐ Boîte de disques en quantité suffisante		☐ Rouleau chrono numérique en quantité suffisante	
☐ Carte gasoil station extérieure		☐ 1 tablette	
☐ Constat amiable pré-rempli		☐ Carte DKV + code	
☐ Crochet d'attelage remorquage		☐ 1 Cale Tracteur	
☐ 1 extincteur cabine 2 kg vérifier le plomb + état général + pression		☐ Lot de fusibles de rechange	
☐ 1 Gilet Fluo		☐ Lot d'ampoules de rechange	
☐ 1 Triangle pré signalisation		☐ 1 clé de serrage des roues	

VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

☐ Fonctionnement des témoins ☐ Eclairage ☐ Propreté ☐ Contrôle de visibilité ☐ Ceinture de sécurité		☐ Graissage sellette ☐ Sellette fermée ☐ Goupille de sécurité en place	
☐ Absence de fuite ☐ Absence de dommages éventuels ☐ Absence de fissure pare-brise		☐ Flexibles et cordons branchés ☐ Béquilles relevées ☐ Essai de freins ☐ Essai de traction	
☐ Huile moteur, pression, niveau ☐ Liquide refroidissement ☐ Carburant ☐ AD-BLUE ☐ Lave Glace		☐ Etat des pneus ☐ Serrage des roues ☐ Pression des pneus	

REMORQUE

☐ Carte grise		☐ Assurance	
☐ Certificat contrôle → Bras de grue → Hayon élévateur		☐ 1 extincteur 6 kg pour le chargement. vérifier le plomb + état général + pression	
☐ 1 Cale remorque		☐ 1 Triangle pré signalisation	

MISSION

☐ Dossier de mission complet		☐ Protocole sécurité (papier ou électronique)	
☐ Bordereaux de suivi des déchets (BSD) en quantité suffisante		☐ Carnet de lettres de voiture	

SPECIFICITES FEUILLE DE LOCATION DE VEHICULES AVEC CONDUCTEURS

☐ Contrat location	☐ Assurance	☐ Licence intérieure ou communautaire
---	------------------------------------	--

IMPORTANT il appartient à chaque conducteur de vérifier le matériel complémentaire qui lui a été alloué, avant chaque départ et selon sa mission

Nota : Effectuer les pleins de carburant et d'AD Blue en priorité sur les sites

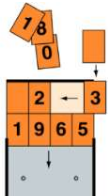


LOTS DE BORD STANDARD

1. EQUIPEMENT CONDUCTEUR	
1 casque avec jugulaire	1 pied de biche
1 paire de gants	1 marteau
1 Casque anti bruit	Boîte de clous
1 paire de lunettes de protection	15 Cliquets
1 tenue de travail	15 Sangles
1 paire de chaussures de sécurité montante	Protèges sangles
1 imperméable	Equerres
1 <u>Tablette</u>	Câble de démarrage
1 Baudrier fluo	1 échelle

EQUIPEMENT A.D.R.

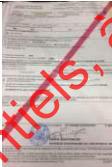
1 appareil d'éclairage portatif conforme ADR	1 extincteur de cabine 2 kg
1 pelle	2 extincteurs de chargement 6 kg
1 Réservoir collecteur	2 plaques matières dangereuses orange vierge
1 Protection plaque d'égout	1 cale Tracteur
2 lampes orange clignotantes ou 2 triangles ou 2 cônes	1 cale Remorque
2 Paire de gants P.V.C grandes manches	1 bouteille d'eau
1 paire de lunettes étanche de protection	
2 Tenues anti – acide	1 Paire de bottes en caoutchouc de sécurité
1 harnais de sécurité 1 longe (1 Mètre)	1 Paire de chaussures de sécurité montante à semelles anti-perforation, antistatique, antidérapante
1 casque avec écran facial rabattable, jugulaire 4 points et retour sous menton	1 Clé Tricoise en Laiton anti-étincelle

Masque respiratoire complet à cartouche A utiliser suivant les consignes de sécurité liés aux produits		1 cartouche en fonction (inscrire la date de 1 ^{ère} utilisation) + 1 d'avance	 
3 plaques marques « A haute température »		18 plaques symboles de danger CL : 3 ; 4.1 ; 5.1 ; 6.1 ; 8 ; 9.	
Support de plaques matières dangereuses 4 demi-supports de numéros de danger 1 jeu de numéros de danger de 0 à 9 16 intercalaires 8 grandes 8 petites		3 plaques marques « dangereux pour l'environnement »	

IMPORTANT : Il est de la responsabilité de chaque conducteur de vérifier le matériel qui lui a été alloué, avant chaque départ et selon sa mission. Vos équipements de sécurité sont remplacés sur simple demande de votre part.

LE PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ADAPTES FOURNIS PAR L'ENTREPRISE EST OBLIGATOIRE.

« Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, (...) il incombe à chaque travailleur de prendre soin (...) de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. » Art. L4122-1 du Code du Travail.

VEHICULES (Complément au lot de bord classique)			
Véhicule tracteur		Citerne	
☐ Consignes écrites ADR		☐ Certificat d'agrément ADR citerne	
☐ Certificat d'agrément ADR Tracteur		☐ Attestation de contrôle de citerne (intégrée au rapport de vérification par l'APAVE, des équipements de TMD)	
☐ Certificat de lavage du (des) compartiment(s) de la citerne ou attestation de non-changement de produit. ->Dernier(s) produit(s) chargé(s)		☐ Certificat de conformité du constructeur	

REMORQUES			
Manuel utilisation		1 câble de batterie type Fenwick	
1 bande « convoi exceptionnel »		HAYON	
Barre de maintien latéral		Attestation de validité et de contrôle	
Planches		clef de sécurité	
		Télécommande +	

BRAS DE GRUE	
Manuel utilisateur Attestation de validité et de contrôle	2 chaînes 1.5 m + Vérifications périodiques des élingues
Crochets tourets (pour les clients concernés)	4 chaînes (longueur adaptée au modèle de la grue)
Cales tourets (pour les clients concernés)	2 Elingues
4 tendeurs	« Pieuvre »



Elingues tissus ou chaînes à remplacer immédiatement en cas de : Usure, Perte d'identification ou Linguet de sécurité hors service.

EQUIPEMENT VEHICULE CONVOI EXCEPTIONNEL ET MACHINISME AGRICOLE	
Autorisations transports convois exceptionnels - France - Belgique - Allemagne - Espagne - Luxembourg Carte nationale des itinéraires transports exceptionnels	1 clé à choc plus douilles -34-33-32-30-29-27-24-22- 
2 Panneaux « convoi exceptionnel » 	1 tuyau d'air 
Canne de mesure hauteur chargement 	2 Guirlandes lumineuses 
2 Grandes Rampes aluminium 2 Petites Rampes aluminium 	4 chaînes de 2.50 m (crochet à chaque extrémité) 
4 aimants 4 manilles 	4 chaînes 3 m tendeurs crochets raccourcisseur (Allemande) 
5 gyrophares 	4 oreilles fixation pour les moyeux 
2 lampes flash avec piles 	2 plaques carrées « supports moissonneuse » 
1 CB plus antenne magnétique 	5 tendeurs de chaînes 
1 câble batterie type Fenwick 	Cales de bois 
1 télécommande de la remorque 	Toile anti-dérapante pour le calage 



9 LETTRE DE VOITURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

RAPPEL :

Document de transport contractuel, expose le conducteur et ou l'entreprise à des risques juridiques importants en cas de litige.

Une lettre de voiture par envoi

- Marchandises transportées :

Nous vous demandons d'être précis sur la nature de la marchandise :

quantité, qualité, dénomination, N° ONU, marque, type et N° de châssis etc. ...

- Cachets commerciaux et signatures :

Si vous rencontrez le moindre problème pour faire signer ou tamponner votre document, vous devez prévenir immédiatement votre exploitant pour prendre une décision et/ou prévenir le client.

- Réserves :

Nous insistons sur les réserves à apposer s'il y a lieu, elles doivent être les plus précises et détaillées possibles.

Nous attirons votre attention sur le fait de bien veiller lors de la manutention au chargement et au déchargement, aux dégâts qui pourraient être occasionnés et de les mentionner sur le document.

AUCUN ELEMENT NE DOIT RESTER ORAL

LETTRE DE VOITURE UNIQUE

Valider en cochant la case intéressée

☐ NATIONALE

A défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat type concernant le transport.

☐ INTERNATIONALE

Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international des marchandises par route (CMR). This carriage is subject, notwithstanding any clause contrary, to the Convention on the Contract for International Carriage of goods by road (CMR).

N° 124701

Date :

Les 4 éléments doivent être renseignés

Préciser le type de lettre de voiture

Donneur d'ordre
Si vous n'avez pas l'information, demander au planificateur

Mission à renseigner et instructions spécifiques reçues

Descriptif précis de la marchandise
(Quantité, marque, type, châssis, dimensions, tonnage)
Valeur déclarée

A préciser

Préciser les documents joints à la lettre de voiture

Préciser toute prestation exécutée en dehors du contrat prévu

Préciser le nombre de matériel consigné au chargement et déchargement

Dans le cas de Transporteurs successifs

Port dû ou port payé
Contre remboursement

Préciser l'état en cas de transports sous douane

Renseignement détaillé
DATE et HEURE
(arrivée ET départ)
Nom et signature conducteur
Nom et signature, cachet commercial client

Réserves :
Doivent être précises, claires et motivées (expliquées avec de nombreux détails)
Les réserves apposées par les clients peuvent être contre dites ou développées

TRANSPORTS L. ROBINET

TLR SARAN
Rue d'Ormes
45700 SARAN
Tél +33 2 38 78 70 10 - Fax +33 2 38 78 70 01

TLR OISEL
Bd Barbouilly
76300 OISEL
Tél +33 2 32 95 95 95 - Fax +33 2 32 95 95 18

TLR ORMES
12 Rue des Sablons
45140 ORMES
Tél +33 2 38 78 99 99 - Fax +33 2 38 84 18 32

TLR MALLERIE
6 rue de la République
77190 MALLERIE
Tél +33 1 60 70 13 37 - Fax +33 1 60 70 13 37

S.A.S. au capital de 309 526,42 € - Siret 089 180 023 4001 - Code NAF 4941 A

CONDUCTEURS / Drivers

IMMATRICULATIONS / Plats N°

Véhicules moteur

(semi)-remorques

MARQUE	NOMBRE	NATURE DE LA MARCHANDISE	POIDS / VOLUME / M. LINEAIRE	VALEUR DECLARÉE	DETAILS DES FRAIS
Mark	Number	Nature of the goods	Weight / Volume / Linear meter	Declared value	Detail of charges
					PROX DU TRANSPORT
					TAXES DIVERSES
					TAXES D'EMBOURSEMENT
					Cash on delivery fees
					TOTAL HORS TAXES
					Total excl. V.A.T.
					V.A.T.

DOCUMENTS ANNEXES / Documents attached

FORMALITÉS DOUANE / Customs forms

TOTAL T.T.C. / Total included V.A.T.

PORT DÛ / Carriage forward

PORT PAYÉ / Carriage paid

CONTRE REMBOURSEMENT / Cash on delivery

CHARGEMENT / Loading

DOCUMENT DE SUIVI

DÉCHARGEMENT / Unloading

EXPÉDITEUR - REMETTANT :

DESTINATAIRE :

ADRESSE :

DPT. : PAYS :

Date et heure d'arrivée au lieu de chargement : le ____ à ____ h

Date et heure de départ du véhicule chargé libéré : le ____ à ____ h

Nom du conducteur : signature

EXPÉDITEUR - REMETTANT : signature et cachet commercial

Nom du conducteur : signature

DESTINATAIRE : signature et cachet commercial

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité de l'expéditeur - remettant.

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire.

PRESTATIONS ANNEXES / Extra services

EFFECTUÉES AU CHARGEMENT

CONVENUES*

NON CONVENUES*

NOM DU DEMANDEUR

EFFECTUÉES AU DÉCHARGEMENT

CONVENUES*

NON CONVENUES*

NOM DU DEMANDEUR

* Autres que la conduite du véhicule, la préparation au chargement, au déchargement et la mise en œuvre de matériels spécialisés, attachés au véhicule, engendrant des frais.

RÉSERVES / Reservations

AU CHARGEMENT

AU DÉCHARGEMENT

MOUVEMENTS DE SUPPORTS

PALETTES : 80 x 120 100 x 120 EUROP

BACS ROLLS AUTRES

Type

PALETTES : 80 x 120

BACS ROLLS

Enlevés : Rendus : Livrés :

1° feuillet blanc : Expéditeur - 2° feuillet rose : Destinataire - 3° feuillet vert : Transporteur - 4° feuillet jaune : Souche

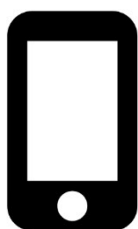
10 PROCEDURE DE CHARGEMENT

Le conducteur applique les procédures et consignes de sécurité fournies par les donneurs d'ordres ou leurs fournisseurs.

A défaut, il doit suivre la procédure T.L.R. ci-dessous.

Avant tout chargement :

- S'assurer de nettoyer les planchers et l'intérieur de vos remorques (tautliner, fourgon ou plateau nu (éclats de palette, papiers divers, clous ...)) Des balais et arrache-clous, sont disponibles auprès de l'atelier.
 - Vérifier l'équipement nécessaire, planches, moyens de calages et d'arrimages (sangles, chaines, barres de maintien) suffisants pour le chargement.
1. Se présenter à l'heure à l'entrée du site de chargement avec les documents/ informations suivants :
 - * Ordre de mission
 - * Pochettes des véhicules
 2. Se faire remettre le protocole de sécurité du site de chargement comprenant :
 - * Les consignes de sécurité, les moyens de secours.
 - * Le plan de circulation, l'aire de chargement, l'accès aux installations d'hygiène.
 - * La procédure de chargement
 - * Le matériel (manutention)
 - * Les marchandises (dangereuses, alimentaires)
 - * Le personnel intervenant, (habilitations ...)
 - * Prendre connaissance et signer le protocole de sécurité (les protocoles sont disponibles sur sites TLR)
 3. Se diriger au poste de chargement, positionner et immobiliser l'ensemble selon les consignes reçues.
 4. S'équiper des équipements de protections individuelles préconisées sur le site.
 5. Appliquer la procédure de chargement du client :
 - * Surveiller, et / ou participer au chargement.
 - * Avant et pendant le chargement, valider avec le client la conformité et la répartition du chargement.
 - * **Prise en charge des marchandises**
 - Contrôles quantitatifs et qualitatifs des produits**
 - Si anomalies, faire constater au donneur d'ordre et mentionner les réserves sur la lettre de voiture**
 - * Assurer le calage et l'arrimage du chargement
RAPPEL : **Le conducteur est responsable de la répartition du chargement et de l'arrimage sur son véhicule**
 - * Emarger les documents complémentaires selon la réglementation en vigueur.
 6. Inscrire sur la lettre de voiture les horaires d'arrivée et de départ avec nom, signature et cachet commercial.
 7. En cas de refus de signature ou/et de réserves, bien le mentionner sur la lettre de voiture et informer immédiatement votre planificateur pour une intervention, des instructions précises vous seront données.
En cas de réserves non justifiées, informer votre responsable et apposer des contre réserves
 8. Valider le chargement avant départ du site sur le terminal d'informatique embarquée.
 9. En cas d'attente supérieure à une heure, contacter le planificateur ou le Responsable d'activité pour instructions



11 PROCEDURE DE DECHARGEMENT

Le conducteur applique les procédures et consignes de sécurité fournies par les donneurs d'ordres ou leurs fournisseurs.

A défaut, il applique la procédure T.L.R. ci-dessous.

1. Se présenter à l'heure à l'entrée du site de chargement avec les documents/ informations suivants :
 - * Ordre de mission
 - * Pochettes des véhicules
2. Se faire remettre le protocole de sécurité du site de chargement comprenant :
 - * Les consignes de sécurité, les moyens de secours.
 - * Le plan de circulation, l'aire de déchargement, l'accès aux installations d'hygiène.
 - * La procédure de déchargement
 - * Le matériel (manutention)
 - * Les marchandises (dangereuses, alimentaires)
 - * Le personnel intervenant, (habilitations ...)
 - * Prendre connaissance et signer le protocole de sécurité (les protocoles sont disponibles sur sites TLR)
3. Se diriger au poste de déchargement, positionner et immobiliser l'ensemble selon les consignes reçues
4. S'équiper des équipements de protections individuelles préconisées sur le site.
5. Appliquer la procédure de déchargement du client. :
 - * Surveiller et ou suivant le cas participer au déchargement,
 - * Prise en charge des marchandises par le destinataire
 - Contrôles quantitatifs et qualitatifs des produits
 - Si anomalie, le client pose des réserves
 - Contester les réserves sur la lettre de voiture si elles ne sont pas fondées.
6. Inscrire sur la lettre de voiture : les horaires d'arrivée et de départ avec nom, signature et cachet commercial.
7. En cas de refus de signature ou/et de réserves, bien le mentionner sur la lettre de voiture et informer immédiatement votre planificateur pour une intervention, des instructions précises vous seront données.
En cas de réserves non justifiées, informer votre responsable et apposer des contre réserves
8. Valider le déchargement avant départ du site sur l'informatique embarquée.
9. En cas d'attente supérieure à une heure, contacter le planificateur ou le Responsable d'activité pour instructions
10. Regarder sur l'informatique embarquée quelles sont les missions suivantes. En cas de besoin contacter le planificateur.



12 STATIONNEMENT

Pour la sécurité et le respect de l'environnement, le conducteur doit prendre les dispositions précisées par les règlements cités en référence.

Références : **Code de la route**
ADR Matières dangereuses
Convoi Exceptionnel

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1. Pour stationner son véhicule, le conducteur doit s'assurer que :
 - * Le véhicule ne risque pas d'être endommagé
 - * Le véhicule peut être évacué sans nécessiter de manœuvre
 - * Le sol est suffisamment stabilisé
2. Immobiliser son véhicule frein de parc actionné
3. Fermer le véhicule à clef
4. Vérifier que toute la signalisation est bien en place
5. Vérifier la fermeture de toutes les portes ainsi que l'arrimage
6. Faire un tour de contrôle du véhicule afin de détecter tout acte de malveillance
7. **Signaler toute anomalie au service Planning**



Le conducteur stationne son véhicule suivant les plans de parking en vigueur affichés sur chaque site de TLR

STATIONNEMENT SUR LES SITES DE L'ENTREPRISE TLR ROBINET SARAN et ORMES.

CONSIGNE TLR SARAN/ORMES	VIDE	CHARGÉ
Plateau	ORMES	Selon instruction Exploitation
Tautliner	ORMES	Selon instruction Exploitation
Fourgon	SARAN	Cour TLR
Plateau grue	Selon instruction Exploitation	Selon instruction Exploitation
Extra-basse	Places du fond	
Plateau surbaissé	Places réservées au convoi zone 2	

Activité lots

Note : La nuit ou le weekend, si aucune place n'est disponible sur le site de Saran, vous devez impérativement vous rendre sur le site d'Ormes pour stationner votre remorque. Des badges vous sont distribués pour accéder sur le site d'Ormes en dehors des heures d'ouverture.

Activité convoi (transports exceptionnels)

Les extra-basses décrochées doivent être stationnées dans la zone 2 du convoi exceptionnel ou dans les places en épis.

Activité tracteur agricole

Se stationner sur les places définies sur le plan ou en épis.

Manutention

Une zone de manutention, éclairée, est prévue pour vos opérations de chargements et de déchargements.

Rappel général

Le code de la route s'applique sur les parkings TLR :
Respecter les passages piétons,
Vitesse limitée sur tous les sites,
Respecter des plans de stationnement affichés sur les sites.

13 AUDITS DE CONTROLE QSE ET BBS DES CONDUCTEURS

Audit QSE

Audit : Examen méthodique et indépendant en vue de déterminer si les activités et résultats relatifs à la qualité, la sécurité et l'environnement satisfont aux dispositions préétablies et si ces dispositions sont mises en œuvre de façon efficace permettent d'atteindre les objectifs, conformément aux procédures et au manuel qualité.

Les **audits**, qu'ils soient internes (réalisés par l'entreprise) ou externes (réalisés par un auditeur externe à l'entreprise) ont pour but de vérifier l'aptitude du système Qualité / Sécurité / Environnement à atteindre et à maintenir les objectifs définis et/ou de prévenir un écart et un risque potentiel. Ils permettent notamment d'identifier des axes d'amélioration et de maintenir une dynamique d'amélioration continue.

Il arrive que certains de nos clients réalisent des audits sur nos sites pour vérifier que nous respectons les exigences qui ont été définies au contrat.

Ecart : Différence entre ce qui est prévu et réalisé après apport de preuve tangible. Un écart est enregistré et traité comme une non-conformité.

Non-conformité : non satisfaction à une exigence spécifiée.

Démarche BBS

BBS : Nous sommes tous particulièrement influencé par notre comportement au volant, générant ainsi des risques de manière inutile. La démarche BBS, « Sécurité par l'étude des comportements » (Behaviour Based Safety) vise à développer l'adoption de gestes et comportements améliorant la sécurité.

Les formations BBS reposent sur l'observation du conducteur par le formateur et sur le dialogue entre eux, afin :

- ☐ De revenir sur les points d'améliorations repérés,
- ☐ Remonter des informations pertinentes
- ☐ Collecter des données précieuses.

L'avis du conducteur et son implication dans cette démarche sont extrêmement importants pour la bonne réalisation des formations qui sont entreprises.

Une communication est faite vers tous les salariés afin de montrer les effets du programme. Chacun est challengé dans la démarche.

Votre formateur réalise des audits/formation BBS au minimum 1 fois par an. Pour cela, il utilise les données qui lui permettent de trouver avec vous une amélioration en termes :

- De consommation de carburant,
- De sécurité et soin apporté aux marchandises

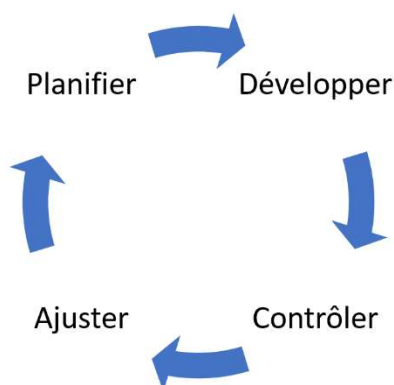


Schéma de notre système de management QHSE, basé sur le cycle PDCA, qui est une logique d'amélioration continue rythmée en quatre phases : Planifier, Développer, Contrôler et Ajuster.

14 PROCEDURE DE TRANSPORTS

Pour effectuer un transport en toute sécurité, le conducteur doit respecter les règlements cités en référence et se tenir informé de leur évolution à partir des notes de service émises par le Directeur d'activité dont il dépend.

Référence :

Code de la route

ADR Matières dangereuses

Convoi Exceptionnel

Réglementation Sociale Européenne

Toutes ces documentations sont placées dans la bibliothèque technique disponible au service planning.

Utilisation du téléphone interdite en conduite

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Le conducteur prend connaissance des données figurant sur son ordre de mission et applique l'itinéraire :

- Déterminé par lui-même,
- Spécifié par la réglementation convoi,
- Spécifié par le donneur d'ordre ou le destinataire qui sera porté, le cas échéant, sur l'ordre de mission.

Le conducteur doit respecter les réglementations citées en références, conformément aux formations reçues et aux examens passés :

- * Formation F.I.M.O et tous les 5 ans F.C.O.
- * Certificat de formation pour le transport de matières dangereuses (recyclage tous les 5 ans).
- * Permis de conduire pour la conduite du véhicule

Contrôle routier :

DREAL, Gendarmerie ou police :

- en cas de constat d'infraction, le conducteur avertit immédiatement le Directeur d'activité ou le service.

L'HABITACLE D'UNE VOITURE, UN ESPACE TRÈS RÉGLEMENTÉ



TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES

Classification européenne des tunnels :

Classification marchandise	Classement des tunnels				
	A	B	C	D	E
B					
C					
D					
E					

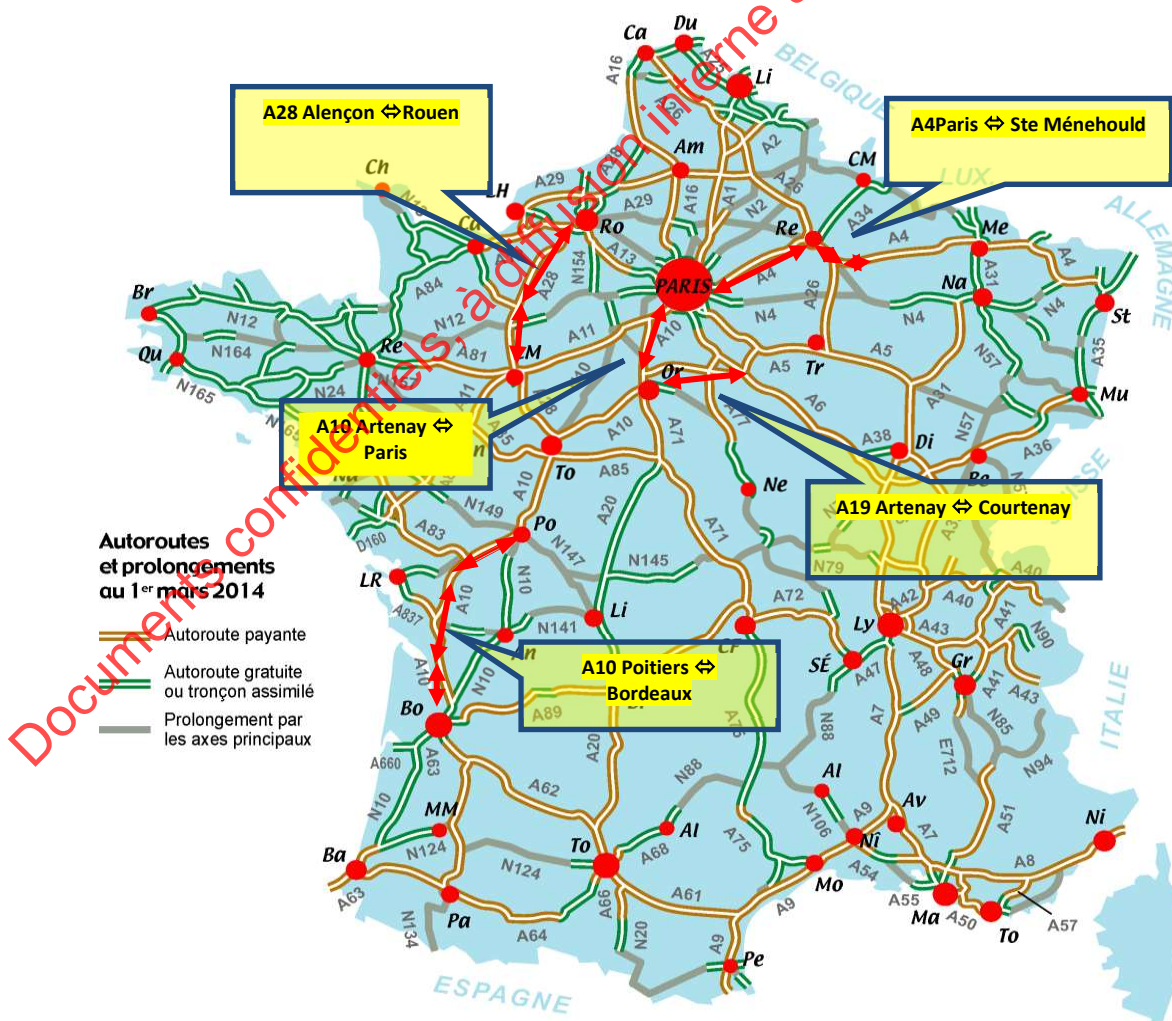
14.1 ITINERAIRES OBLIGATOIRES

ATTENTION Certains itinéraires sont obligatoires ou fortement recommandés et d'autres sont formellement interdits.

L'usage des autoroutes ou tronçons d'autoroutes ci-dessous précisés est interdit, sauf accord express du service Planning et / ou du Directeur d'activité, ou pour des raisons exceptionnelles.

AUTOROUTES INTERDITES

- **A28** : Entre échangeur de Rouen sur A13 et Sortie Alençon nord (sauf portion entre Orbec et Gacé).
➔ Itinéraire conseillé : **N138** Départ de Rouen, Bernay (A28 Orbec sortie Gacé) N138 Gacé, Alençon.
- **A4** : Entre Paris - Reims direction Metz
➔ Itinéraire conseillé : Paris, prendre **N4**, Chalons-en -champagne et rejoindre A4 à Sainte-Menehould direction Metz.
- **A10** : Entre Paris-Orléans : sortie Artenay et péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines
➔ Itinéraire conseillé : sortie Artenay, prendre **N20** direction Etampes puis accès Paris par Francilienne.
- **A19** : Entre échangeur A10/A19 vers Courtenay
➔ Itinéraire conseillé : Sortie Orléans par tangential direction Courtenay par **D2060**.
- **A10** : Direction Bordeaux
➔ Itinéraire conseillé : A10, sortie Poitiers sud suivre **N10** Angoulême, Saint-André-de-Cubzac.



14.2 PROCEDURE DE TRANSPORTS TABLEAU CONVOI EXCEPTIONNEL



CARACTERISTIQUES DU CONVOI	1 ère CATÉGORIE	2 ème CATÉGORIE
Longueur (en mètres)	≤ 20	$20 < L \leq 25$
Largeur (en mètres)	$2.55 \leq 3$	$3 \leq 4$
Masse totale (en kg)	$\leq 48\ 000$	$48\ 000 \leq 72\ 000$
Voiture pilote	NON	OUI

ATTENTION : Certains itinéraires sont obligatoires ou fortement recommandés et d'autres interdits

VOIR DOCUMENTS : Autorisations convois exceptionnels

⇒ ITINERAIRES OBLIGATOIRES 1^{ère} ou 2^{ème} CATEGORIE

Chaque conducteur utilise la carte nationale des itinéraires « transports exceptionnels » ainsi que le guide de traversée des agglomérations pour déterminer son itinéraire, en cas de doute, il s'adresse à son planificateur.

En cas de contrainte de hauteur de chargement, le conducteur respecte les consignes données par le planificateur issues du référentiel « **LA GIRAFE** »

TYPES DE VOIES	STANDART	CONVOI
AUTOROUTES	90 KM/H	80 KM/H
VOIES A CARACTERE PRIORITAIRE	80 KM/H	70 KM/H
VOIES A CARACTERE NON PRIORITAIRE	60 KM/H	60 KM/H



14.3 DOCUMENTS OBLIGATOIRES CONVOI EXCEPTIONNEL

1^{ère} Catégorie



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE LOIRET

RÉSUMÉ DE L'ARRÊTÉ
N° 4517T000363 en date du 27/09/2017

portant autorisation individuelle permanente d'effectuer un transport exceptionnel
sur le réseau routier de 1^{ère} catégorie

4517T000363

Sétra

Service d'études
sur les transports,
les routes et leurs
aménagement

année 2013

Conditions d'accès et de circulation sur autoroutes

Transports exceptionnels de première catégorie

Cahier des prescriptions



Sétra

Service d'études
sur les transports,
les routes et leurs
aménagement

Carte nationale
des itinéraires

Transports exceptionnels
de première catégorie

Année 2013



Sétra

Service d'études
sur les transports,
les routes et leurs
aménagement

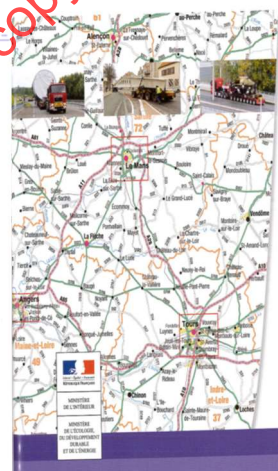
année 2013

Conditions particulières de circulation

Transports exceptionnels

de première catégorie

Traversée de certaines agglomérations ou points particuliers



2^{ème} Catégorie



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOIRET

ARRÊTÉ

N° 4550777 en date du 31/12/2015

portant autorisation individuelle permanente d'effectuer un transport exceptionnel
sur le réseau routier de la carte nationale des itinéraires de 2^{ème} catégorie

Sétra

Service d'études
sur les transports,
les routes et leurs
aménagement

année 2009

Carte nationale
des itinéraires

Transports exceptionnels
de 2^{ème} catégorie
dans la limite en masse
de la 1^{ère} catégorie

Année 2008



Sétra

Service d'études
sur les transports,
les routes et leurs
aménagement

septembre 2010

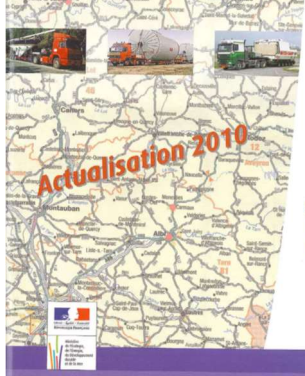
Conditions particulières de circulation

Traversée de certaines agglomérations

ou points particuliers

Transports exceptionnels de 2^{ème} catégorie

dans la limite en masse de la 1^{ère} catégorie



Autorisations complémentaires de liaisons

DENOMINATION

Arrêté 1^{ère} catégorie
Arrêté 2^{ème} cat
37 Amboise - 37 Chaveignes
57 Château Salins - 57 Buchy
57 Buchy - 57 Louvigny
Département 76
Département 76
45 Ormes - 93 Villepinte

15 REGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE 561/2006

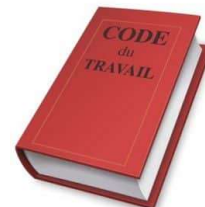
Vous êtes responsable de la correcte manipulation du sélecteur du chronotachygraphe.
Chronotachygraphe analogique à n'ouvrir qu'en cas de contrôle ou pour changer de disque

Conducteur		Personne qui conduit le véhicule, même pendant une courte période.
Pause		Toute période pendant laquelle le conducteur n'a pas le droit de conduire et qui doit lui permettre uniquement de se reposer
Repos		Toute période ininterrompue pendant laquelle le conducteur peut disposer librement de son temps
Disponibilité		Période autre que celles relatives aux temps de pause et aux temps de repos durant lesquelles le conducteur doit être disponible pour répondre à des appels éventuels afin de reprendre la conduite ou d'autres travaux. (période convenue par avance)
Autre tâche		Toute activité définie comme temps de travail à l'exception du temps de conduite (article 3 point a de la directive 2002/15/CE) (période d'attente non convenue)

	Conduite	Continue	4 heures 30
		Journalière (entre deux repos journaliers)	9 heures
		Maximum sur une semaine	2 x 10 heures
		1 semaine	56 heures
		2 semaines consécutives	90 heures

Pause (interruption de conduite)	45 minutes (après une période de conduite de 4h 30 ou fractionnement (durant la période de conduite) 15 mn puis 30 mn dans cet ordre précis	
Repos journalier (période de 24h00)	11 heures consécutives Réduction possible à 9 heures 3 fois par semaine repos Fractionné : 3 + 9 heures (dans cet ordre)	
Repos Hebdomadaire	45 heures Réduction possible à 24 h consécutives Récupération dans un délai de 3 semaines rattaché à un repos minimal de 9H00.	

Temps de service	Maximum 6 heures	→ pause 30 mn ou 2 x 15 mn / 9 heures 45 mn ou 3 x 15 mn
	Journalier	10 heures maximum 12 heures
	Semaine	48 heures maximum 56 Heures
=  +  + 		



Travail de Nuit	Le temps de service journalier maximum est réduit à 10h 00 si le conducteur prend ou termine son service dans la période comprise entre 0h00 à 5h00
------------------------	---

Panne chronotachygraphe ou carte défectueuse :
Vous devez renseigner le verso du disque ou sur le ticket chrono numérique pour la (les) journée(s), vos différents temps de service après avoir annoté en tête vos nom ; numéro de permis de conduire ou carte chrono et signature. Vous ne pouvez pas conduire plus de 15 jours en cas de carte défectueuse. Vous avez 7 jours pour faire une demande de renouvellement auprès de Chronoservice qui s'engage à renvoyer une carte sous 5 jours après traitement de la demande.

16 CONSIGNES INTERIEURES T.L.R.

ARRIMAGE	Tracteurs agricoles Arrimage gros tracteurs avec chaines Autres tracteurs → 1 sangle par roue
ASSURANCE / VOL	- Les Compagnies d'assurance n'assurent pas contre le vol dans les cas suivants : - Portes véhicules et portes cabines non fermées à clef - Clefs restées à bord du véhicule - Véhicule moteur tournant sans présence à bord - Les vols de véhicules s'intensifiant, les Compagnies d'Assurance nous obligent à ce qu'aucune clé ne reste à bord. En conséquence, à l'extérieur et à l'intérieur de l'Entreprise, en votre absence, vous devez fermer à clé les véhicules et garder ces clés sur vous.
BRAS DE GRUE	Chargement / déchargement Lors de l'utilisation d'un bras de grue, appliquer les consignes reçues lors de la formation CACES
CARTES DKV	UTILISATION AVEC ACCORD PREALABLE DE VOTRE RESPONSABLE
CONDUITE   	VISIBILITE Toute présence d'autocollants, fanions, ou tout autre accessoire n'ayant aucun rapport avec le véhicule ou la réglementation est <u>strictement interdite R316-1 et R412-6 (code de la route)</u> PASSAGER Tout passager n'ayant aucun lien avec le transport ou l'Entreprise est interdit à bord du véhicule et non assuré en cas d'accident <u>Référence ADR : ch. 8.3.1 et 1.2 (voyageur interdit)</u> Conduite hiver - Rester vigilant sur l'utilisation du ralentisseur lorsque le véhicule est vide - Graisser la sellette régulièrement - Vérifier le niveau des batteries - Conserver une DISTANCE SECURITE IMPORTANTE pour vous permettre, EN CAS DE DANGER, de vous arrêter sans dommage - Sur route verglacée ou enneigée, la CONDUITE doit être SOUPLE et sans à coup, freinage souple - Une accélération ou un freinage trop énergique déséquilibre le véhicule et peut provoquer l'accident - Purger les bouteilles tous les soirs, lorsque le véhicule est chaud ; le lendemain, il sera trop tard - L'eau gelée forme des bouchons dans les canalisations et met le système de freinage en rupture - Dans le bocal de lave glace, mettre UNIQUEMENT le liquide disponible à l'atelier - Dans le radiateur, ne mettre que de l'antigel, que vous trouverez à l'entreprise. SUSPENSION Tracteurs et remorques Interdiction de rouler en position haute ou basse → position route obligatoire
CONSOMMATION 	Conduire avec souplesse sans à coup et anticiper sur les ralentissements ou les arrêts Ne pousser pas les régimes → respecter la plage verte Faire son plein sur les sites TLR le soir en rentrant de mission : gazole et AD Blue Contrôler la consommation instantanée du véhicule Utiliser correctement le système EBS / I-ROLL / I-SEE / Ralentisseur VEB Ne pas abuser de la climatisation Vérifier régulièrement la pression des pneumatiques Entretenir le véhicule (signaler toute anomalie de fonctionnement) Ne pas remplir le réservoir à ras bord (risque de débordement), surtout l'été Couper le moteur à chaque arrêt pour limiter la consommation inutile de carburant
CARTE CONDUCTEUR Téléchargement des données	La remontée des données est automatique sauf lorsque le conducteur est absent sur la période de paie entre le 24 et le dernier jour du mois. Il doit alors procéder à une lecture de sa carte conducteur le jour de son départ depuis sa tablette. Cf. mode opératoire MO23 en annexe.
DOCUMENTS Remorques	Il est IMPERATIF de ramener les cartes grises remorques à chaque changement de remorque. 

ELECTRICITE	BRANCHEMENT ACCESSOIRES En raison des technologies actuelles (multiplexage) → risques de court-circuit et d'incendie, tout branchement doit être effectué par l'atelier PANNE BATTERIE Le chariot à batteries est disponible à l'angle de l'atelier. Saran/ Oissel/ Marolles Sur Seine. Arrêt automatique du moteur après 3 mn au ralenti
Equipement MATERIEL	MATERIEL EN COMPTE Dès l'entrée d'une personne dans l'entreprise, le matériel nécessaire à l'exécution de ses missions lui est attribué et enregistré, nominativement. Le renouvellement de ce matériel se fait sur présentation du matériel défectueux ou usé. En cas de perte ou de vol de matériel, il faut informer le Responsable du Matériel MATERIEL EN PRET Du matériel peut être confié à titre ponctuel, ou temporaire. Il appartient au personnel de rapporter ce matériel dès la mission terminée ECHANGE TEMPORAIRE DE VEHICULE Lors d'un échange temporaire de véhicule, le conducteur transfère son matériel et s'assure de la présence de l'équipement standard à bord.
FAYMONVILLE & NOOTEBOOM	→ Dételage Les semis col de cygne déboîtable doivent obligatoirement être posées sur une cale lors du dételage. → à rampes Lorsque l'ensemble est garé à l'extérieur de l'entreprise, caler les rampes sous un essieu pour éviter le vol → alignement Semis surbaissées col de cygne déboîtable : Procéder chaque jour à l'alignement par l'hydraulique des roues de la semi-remorque. → élargisseurs Sortir, nettoyer et faire coulisser régulièrement les élargisseurs pour éviter le grippage → poutre centrale Sortir et nettoyer régulièrement la poutre centrale (au moins tous les deux mois) → Vanne blocage essieux (pour les manœuvres) Il y a sur ces remorques une vanne pour le blocage des essieux directeurs qui se trouve sur le col de cygne, côté gauche, à l'avant, en dessous des manomètres. - en situation bloquée, la vitesse maxi est de 20 km/h (ripage des pneus et le véhicule ne s'inscrit pas dans le rayon de giration réglementaire) Cette vanne doit être utilisée avant de déconnecter les raccords hydrauliques entre le col de cygne et le plateau parce qu'elle permet de faire chuter la pression dans les flexibles : desserrage facilité. La non-utilisation de cette vanne fait qu'elle grippe et qu'il faut la remplacer inutilement.
FICHE CONTROLE	Tracteurs et matériels roulants Un bloc de fiches contrôle tracteur accompagne la lettre de voiture ou CMR. Nous vous demandons de remplir UNE FICHE par matériel. Veiller également à prendre des photos si nécessaire à votre prise de service via la tablette. Cette fiche vous permettra de contrôler l'état du matériel ainsi que les éléments présents ou manquants. Pour tous les éléments manquants et/ou abîmés, vous devez impérativement les retranscrire sur la lettre de voiture ou CMR dans la case réserve car cette fiche ne remplace pas le document de transport.
HORAIRES	CHARGEMENT DANS LES USINES Chaque usine nous communique des créneaux horaires d'arrivée sur site et de chargement que nous devons impérativement respecter. Les plannings TLR tiennent compte de ces contraintes horaires et sont confirmés aux usines En cas de retard ou d'impossibilité de charger le jour annoncé, vous devez prévenir IMMEDIATEMENT le planificateur.
INTEMPERIES	En raison des prévisions météorologiques suite aux orages, chute de neige, tempête, etc. Des départs 7/7 et 24/24 restent toujours possibles sous couvert de dérogation préfectorale. Ne pas utiliser le régulateur de vitesse en cas de conditions météorologiques difficiles.
LIMITEURS DE VITESSE	- Tout fonctionnement défectueux doit être au plus tôt signalé au Responsable Technique Parc et Matériels, par écrit, en utilisant le carnet P.V. Techniques à disposition. <u>P.S.</u> : Les actes liés au débranchement ou mise en panne d'un limiteur de vitesse, sont passibles d'une amende de 6500€ à 30 000€ et d'une peine de prison.

LOCATION Véhicules VL retour site TLR	Lors de la prise en charge d'un véhicule de location, vous devez impérativement rendre ce véhicule « le plein fait ». Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour permettre le règlement. Lors de votre passage chez TLR, nous vous remettons des espèces permettant de couvrir cette dépense. Dans le cas où vous avancez la somme, nous communiquer la facture et nous vous remboursons à votre convenance, sans délai.
PANNE	CONSIGNES D'APPEL POUR LES CONDUCTEURS <i>Les conducteurs devront appeler directement :</i> * le personnel de l'atelier désigné d'astreinte : voir liste de téléphone en page 1. * ou, le service Planning ou votre responsable direct : 02 38 78 70 10 pour SARAN 02 32 95 93 10 pour OISSEL 01 60 57 56 56 pour MAROLLES sur SEINE Le conducteur signale le besoin de réparation au service Planning et à l'atelier. Dans le cas où l'atelier ne peut enregistrer la commande immédiatement, il renseigne obligatoirement le document appelé « procès-verbal technique » qui est mis à sa disposition sous forme de carnet à souches près des casiers conducteurs et à l'atelier. Cas d'urgence : Le conducteur doit signaler une réparation urgente, mettant en cause la sécurité, hors des horaires de bureaux, en contactant le personnel d'astreinte. Panne dans l'enceinte de l'Entreprise - La panne est signalée par le conducteur à l'atelier au moyen du PV Technique. - Un diagnostic précis est établi par une personne de l'atelier qui va appliquer la procédure de réparation et remplir un ordre de travail. Rappel sécurité Baliser votre lieu de dépannage (si nécessaire appeler la Gendarmerie pour protection). Si l'intervention concerne un véhicule matières dangereuses, prendre connaissance des risques sur la fiche de sécurité et auprès du conducteur. En cas de risques graves ou d'accident, prévenir un responsable repris sur la liste 1^{ère} page du manuel. Dès le lendemain, rendre compte de votre dépannage. Cas particuliers - Panne à l'étranger Utiliser le moyen de paiement approprié au pays traversé - Panne sur autoroute Dans la mesure du possible, rejoindre un parking ou sortir de l'autoroute - Dépannage pneumatique Si échange de pneu, rapporter le pneu endommagé à l'atelier + éléments carrosserie (aile et support)
SECURITE	- Le port des équipements de sécurité (casque, vêtements de protection, chaussures de sécurité et autres EPI si nécessaires) est <u>OBLIGATOIRE</u>, lors des opérations de chargement, déchargement ou intervention sur les matériels. - L'utilisation de sangles, d'équerres ou de chaînes est obligatoire afin d'arrimer correctement les marchandises prises en charge. - Tout dysfonctionnement constaté sur le matériel d'arrimage ou les équipements de sécurité doit être immédiatement signalé au Responsable du matériel.
TRANSIT TLR	Dépose de matériel roulant sur base En cas de transbordement, il est impératif de laisser les documents sur le lieu de transbordement Chaque lettre de voiture doit mentionner la livraison finale. Les clefs des matériels transportés pour le compte de nos clients doivent être étiquetées et remises au service planning avec les documents de transport.
Attention	Transport véhicule hors usage ou accidenté ou frêts ou machines = risque de déversement Informers l'exploitation pour demander un lavage et/ou utilisation d'absorbant atelier

17 PROCEDURE DE COMPTE RENDU DE MISSION

Le conducteur valide en temps réel sur son téléphone ou tablette la réalisation des étapes de sa mission.

Le conducteur remet en plus au service Planning les documents renseignés et émargés à chaque passage sur site ou en fin de semaine.

a) Documents de compte rendu d'une mission :

- 1 L'ordre de mission sous forme papier le cas échéant
- 2 La lettre de voiture/CMR, ainsi que le bon de livraison émargés
- 3 Feuille de frais accompagnée des justificatifs
- 4 Les livrets individuels de contrôle pour les -3.5T
- 5 Tickets des données carte chronotachygraphe numérique en cas de panne chrono, de perte ou vol de carte
- 6 Attestation d'activité conducteur
- 7 Documents complémentaires (**bons de voitures pilotes extérieures, bons de lavages, tickets de pesée...**)

Pour les conducteurs domiciliés loin d'un site T.L.R. : vous devez poster les documents avant chaque fin de semaine en utilisant les enveloppes et formulaires pré-remplis « lettre recommandée »

Assurez-vous d'avoir procédé au téléchargement des données de la carte chronotachygraphe numérique.

b) Documents relatifs à un incident ou accident :

- 1 Le P.V. technique (anomalies ou incident matériel).
- 2 Le constat amiable est remis au service Planning.
- 3 Le P.V. de la DREAL, la gendarmerie ou de police en cas de contrôle.
- 4 Le numéro de plainte (le cas échéant).



c) Le conducteur prend connaissance de sa prochaine mission sur sa tablette auprès de l'agent de planning.



18 ACCIDENT MATERIEL ET UTILISATION DU CONSTAT AMIABLE

En cas d'accident matériel, appliquer les mesures de sécurité nécessaires : dégagement de la chaussée, balisage, etc.

Dès que possible, prévenir l'Entreprise ou faire prévenir l'Entreprise, selon la liste en page 1

RENSEIGNER LE CONSTAT AMIABLE

- Ecriture lisible au stylo bille
- Croquis précis
- Cocher les bonnes rubriques et compter le nombre de croix
- Il faut vous reporter au « Guide du constat amiable »
- Dès votre retour à l'entreprise, vous remettez le constat à l'agent de Planning

Remplir un constat n'est pas anodin et peut, en cas d'erreur, modifier le niveau de responsabilité des parties concernées.
En cas de doute sur la manière de remplir le constat, CONTACTEZ VOTRE RESPONSABLE.

TEMOINS **CIRCONSTANCES** **BLESSE(S)**

DATE **LIEU**

DEGATS MATERIELS **ASSURE** **VEHICULE** **SOCIETE D'ASSURANCE** **CONDUCTEUR** **CHOC** **DEGATS APPARENTS** **OBSERVATIONS** **SIGNATURES** **CROQUIS**

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

1. Date de l'accident : _____ Heure : _____ Localisation : _____

2. Dégâts matériels à vos véhicules autres que le 1 et 2 : ☐ oui ☐ non ☐ si oui, décrire les dégâts des véhicules : _____

3. Titulaire : nom, adresse, tél. : _____

4. Première d'assurance (voir conditions d'assurance) : ☐ oui ☐ non

5. N° de contrat : _____

6. N° de carte verte : _____

7. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

8. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

9. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

10. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

11. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

12. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

13. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

14. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

15. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

16. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

17. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

18. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

19. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

20. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

21. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

22. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

23. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

24. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

25. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

26. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

27. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

28. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

29. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

30. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

31. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

32. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

33. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

34. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

35. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

36. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

37. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

38. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

39. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

40. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

41. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

42. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

43. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

44. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

45. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

46. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

47. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

48. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

49. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

50. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

51. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

52. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

53. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

54. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

55. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

56. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

57. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

58. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

59. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

60. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

61. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

62. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

63. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

64. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

65. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

66. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

67. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

68. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

69. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

70. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

71. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

72. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

73. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

74. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

75. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

76. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

77. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

78. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

79. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

80. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

81. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

82. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

83. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

84. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

85. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

86. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

87. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

88. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

89. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

90. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

91. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

92. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

93. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

94. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

95. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

96. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

97. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

98. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

99. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

100. Agence (ou bureau, ou chantier) : _____

Assuré T.L.R. ROBINET
route d'Ormes
45770 SARAN
Tél. 02 38 78 70 10

Noter le numéro d'immatriculation de votre véhicule

Société d'assurance → SECAT Assurances
N° contrat : 11064023104
Mail : transport@assurance-pcd.fr
Tél : 02 48 24 24 08

Renseigner lisiblement les informations concernant le conducteur

Circonstances : Bien lire les questions avant de cocher
Noter le nombre de croix

Noter les dégâts apparents sur notre véhicule mêmes les dégâts mineurs, et prendre des photos si nécessaire

Faire un croquis précis

- 1 – Placer le point de choc
- 2 – Placer les véhicules en partant du point de choc
- 3 – Placer les voies de circulation
- 4 – Placer la signalisation
- 5 – Indiquer le nom des rues

19 CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE OU D'ACCIDENT

Si vous constatez ou subissez un incident ou un accident, vous devez, dans la mesure du possible :



1. EVALUEZ LA SITUATION

Evaluez rapidement les lieux de l'accident. Restez prudent et évitez de vous mettre en danger à votre tour. Si les secours sont déjà arrivés sur les lieux, poursuivez votre route.



2. ETABLISSEZ UN PERIMETRE DE SECURITE

Utilisez le matériel de secours à bord de votre véhicule pour établir un périmètre de sécurité. Vous éviterez ainsi de créer de nouveaux accidents et signalerez aux autres usagers qu'il faut rouler prudemment.

Si matières dangereuses : suivre les consignes liées au produit

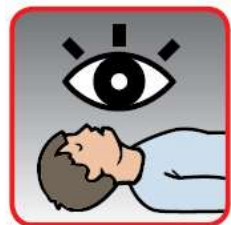


3. ALERTEZ LES AUTORITES COMPETENTES

Appelez ou faites appeler par un témoin les services d'urgence et informez-les de la situation et d'éventuels dangers supplémentaires (feu, produits chimiques).

Gardez votre calme et suivez les instructions.

* Le numéro peut varier en fonction des pays



4. VENEZ EN AIDE

Approchez-vous des victimes et évaluez la nature de leurs blessures. Faites tout votre possible pour qu'elles restent calmes et minimisez leurs blessures en attendant les services d'urgence.

Dans l'entreprise, la personne qui reçoit l'appel doit :

Vérifier que les secours ont été prévenus (à défaut le faire),

- Prendre les coordonnées téléphoniques et géographiques du lieu de l'événement,
- Prévenir son responsable direct ou à défaut le responsable sur place, l'atelier,
- Prévenir (ou faire prévenir par un responsable) le donneur d'ordres.

	SARAN	OISSEL	MAROLLES/SEINE
Astreinte maintenance TLR	02 38 78 70 10 06 09 21 49 93	02 32 95 93 10 06 09 21 49 87	01 60 57 56 56



**BONNE
ROUTE A
TOUS !**

Annexe 1 : FICHES IRU

L'aide-mémoire du chauffeur de camion

Si on tient compte du nombre de kilomètres parcourus, les camions conduits par des professionnels ont moins d'accidents de la route que les autres véhicules. Néanmoins, lorsqu'ils sont impliqués dans une collision, quel qu'en soit le responsable, les conséquences peuvent être plus graves en raison de leur poids et de leurs dimensions plus importants. La nature des marchandises transportées peut également accroître la gravité de l'accident.

En tant que chauffeur de camion, vous devez adopter une conduite pleinement responsable en tout temps et faire preuve de professionnalisme en anticipant et en pardonnant le comportement dangereux des autres usagers. Vous pouvez contribuer à sauver des vies, améliorer l'image de votre profession et aider votre secteur à obtenir un meilleur cadre juridique.

ÊTES-VOUS PRÊT?

Votre vie et celle des autres usagers dépendent de votre vigilance et de vos réactions dans les situations d'urgence!



La conduite professionnelle étant très exigeante, vous devez rester en forme, physiquement et mentalement. **Manger et boire sainement ainsi que faire du sport régulièrement** vous aidera à vous sentir plus en forme, à conduire mieux et à vivre plus longtemps!



Réglez votre siège afin d'être assis aussi confortablement que possible, avec toutes les commandes à portée de main. Assurez-vous que la position de votre tête permet de bénéficier de l'effet de l'appui-tête en cas d'accident.



Utilisez votre ceinture de sécurité si vous en avez une et n'oubliez pas votre convoyeur. Même les chauffeurs de camion peuvent mourir s'ils passent à travers le pare-brise! Toute personne qui se repose sur une couchette doit être attachée lorsque le véhicule est en mouvement.



Respectez les dispositions légales en matière de temps de conduite et de repos. L'inobservation des dispositions ou la falsification du tachygraphe sont illégales et traduisent un manque de respect à l'égard de la vie humaine. Vos heures de repos doivent servir... à vous reposer!



Ne consommez pas d'alcool avant de conduire ou ne prenez ni drogue ni médicament pouvant altérer vos aptitudes au volant. Évitez les repas consistants avant de conduire, car il y a un risque de somnolence.



Ne continuez pas à conduire si vous vous sentez somnolent – Arrêtez-vous! Sortez de votre véhicule, dégourdissez-vous les jambes et prenez l'air.

...ET TOUT LE RESTE EST-IL PRÊT?



Est-ce que tout est en bon état de marche? Avez-vous vérifié les freins et les circuits de freins (du tracteur et de la remorque), les pneus (la pression et la profondeur des rainures), le liquide de refroidissement et l'huile? Qu'en est-il des rétroviseurs, des vitres (n'y a-t-il pas d'autocollants superflus?), des essuie-glaces, des phares, des clignotants? Qu'en est-il des équipements spéciaux tels que les extincteurs et les chaînes à neige? Le véhicule présente-t-il des dommages visibles et est-il propre?



Le chargement est-il bien réparti et correctement arrimé? Si vous déchargez une partie de votre chargement avant votre destination finale, devrez-vous le répartir et l'arrimer à nouveau?



Avez-vous les documents nécessaires? Avez-vous inséré le disque/la carte de tachygraphe? Avez-vous à bord les disques exigés par la loi?



Vérifiez votre itinéraire. Comprend-il des ponts, des tunnels, etc. qui pourraient entraver la progression de votre véhicule (dimensions, poids, marchandises dangereuses)? Utilisez-il au mieux les autoroutes et évitez-vous les zones résidentielles? Où prendrez-vous vos pauses? Vérifiez les conditions météorologiques!

SOYEZ EXTREMEMENT VIGILANT SUR LA ROUTE



Rappelez-vous que votre angle mort vous empêche de voir les usagers plus faibles (automobilistes, motocyclistes, cyclistes, piétons) à proximité de votre véhicule. Faites particulièrement attention lorsque :

- vous tournez, au cas où un véhicule vous dépasse dans votre angle mort
- vous faites marche arrière, surtout si le volant se trouve du « mauvais » côté (GB-IRL/ Europe continentale)



Ne dépassez pas sauf si vous êtes certain d'avoir suffisamment d'espace et que vous n'obligerez pas d'autres véhicules à ralentir.



Maintenez une distance de sécurité par rapport au véhicule qui vous précède – en tout cas, au moins la distance minimale légale. Plus vous roulez vite, plus la distance par rapport au véhicule précédent doit être importante. La distance de sécurité augmente en cas de pluie, de boue, de verglas et de neige.



Arrêtez-vous si votre moteur, vos freins ou votre ralentisseur commencent à surchauffer. Ne reprenez pas la route tant que vous n'êtes pas certain qu'il n'y a plus de risque de surchauffe ou de panne.



Essayez d'anticiper les problèmes. Évitez de freiner et d'accélérer brusquement, car cela peut être dangereux pour les autres usagers et engendrer une consommation de carburant et une pollution excessives.



Respectez toujours les règles de circulation. Ne prenez pas les mauvaises habitudes des autres usagers. Une conduite sûre protège votre vie, celle d'autrui, ainsi que votre emploi!



En cas de panne, d'accident ou de toute autre situation d'urgence, informez immédiatement votre entreprise et/ou les services d'urgence locaux. Programmez les numéros d'urgence dans votre téléphone mobile.



La nuit, passez en feux de croisement à temps lorsqu'un véhicule arrive en sens inverse. Assurez-vous que vos phares et vos catadioptres sont propres pour une bonne visibilité de votre véhicule.



Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques. Lorsque la pluie, la boue, le verglas ou la neige (n'oubliez pas vos chaînes!) rendent les routes glissantes, réduisez votre vitesse – il en va de même pour la conduite par temps de brouillard, de pluie ou par faible luminosité, ainsi que dans les tunnels.



Ne stationnez que dans des endroits autorisés. Veillez à ne pas gêner la circulation ou la visibilité des autres usagers et évitez les zones résidentielles. Assurez-vous que le véhicule ne risque pas de bouger en votre absence. Ne laissez pas tourner votre moteur inutilement.



Utilisez dans la mesure du possible les aires de stationnement sécurisées. Ne stationnez pas dans des endroits isolés, non éclairés, surtout la nuit. Ne parlez pas de votre chargement ou de votre itinéraire à des inconnus. Roulez si possible en convoi. Examinez votre véhicule et votre chargement pour détecter des signes d'effraction ou d'altération avant de reprendre votre voyage.



Il est illégal de conduire avec un téléphone mobile en main. Si vous devez communiquer pendant le trajet, équipez votre véhicule d'un kit « mains libres » adapté.



Le transport terminé, informez votre entreprise de tout problème rencontré avec votre véhicule, les routes empruntées ou les livraisons effectuées, afin que les réparations ou les adaptations nécessaires puissent être effectuées avant le prochain transport.

Montrez que vous êtes un professionnel - et vous serez respecté!

AIDE-MÉMOIRE « VÉHICULE »

pour les conducteurs professionnels de camions

Il est important que tous les conducteurs procèdent à un contrôle régulier de leur véhicule afin d'écartier tout risque prévisible d'incident ou d'accident. L'UICR et l'IRU ont donc élaboré cet aide-mémoire en vue d'aider les conducteurs à s'assurer que leur véhicule est en ordre avant de prendre la route.*

MATÉRIEL DE SECOURS

Anticipez ! Ne prenez pas la route sans matériel de secours approprié.



Trousse de secours



Gilet fluorescent



Triangle de signalisation



Extincteur d'incendie

AMPOULES ET APPAREILS

Vérifiez que tous les feux et appareils à bord sont en parfait état de marche avant de partir !



Feux avant, arrière et clignotants



Feux latéraux, de détresse et catadioptriques



Ampoules de rechange, fusibles et lampe de poche



Appareils d'enregistrement (tachygraphe, GPS, etc.)

ROUES ET SYSTÈMES DE SUSPENSION

Assurez-vous que les roues et systèmes de suspension sont en bon état !



Vérifiez le profil des pneus et assurez-vous qu'ils ne sont pas endommagés (trous...)



Contrôlez la pression des pneus et assurez-vous que les valves sont bien serrées



Vérifiez les systèmes de suspension



Assurez-vous que vous disposez d'au moins une roue de secours et une cale de roue par véhicule

* Prière de se référer systématiquement à la notice d'utilisation du véhicule et à la législation nationale en vigueur.

LIQUIDES

Avant de partir, vérifiez le niveau des liquides selon les prescriptions du constructeur !



Assurez-vous qu'il n'y ait pas de fuites



Huile



Liquide de refroidissement



Lave-glace

CONNEXIONS

Vérifiez tous les types de connexions de votre véhicule avant le départ !



Raccords pneumatiques et alimentation électrique



Selle et pivot d'attelage



Béquilles



Batterie, alternateur et démarreur

SÛRETÉ ET ARRIMAGE DU CHARGEMENT

Vérifiez que le chargement est bien arrimé et que votre véhicule est parfaitement sûr avant de prendre la route !



Assurez-vous que le chargement est correctement arrimé



Vérifiez que la bâche est attachée correctement



Vérifiez que l'unité de transport n'est pas endommagée



Vérifiez que l'unité de transport est bien verrouillée ou correctement scellée (TIR)

PRÉCAUTIONS HIVERNALES

Soyez particulièrement vigilants en cas de conditions météorologiques difficiles



Dégivrez le pare-brise



Enlevez la neige et la glace du véhicule



Enlevez la neige de la calandre et des capteurs de distance



Utilisez des équipements d'hiver appropriés

Checklist anti-incendie pour les camions

Afin de prévenir les risques d'incendie sur les véhicules, l'IRU a élaboré un aide-mémoire sur les contrôles périodiques à intégrer dans les activités d'entretien des compagnies de transport.

Un contrôle régulier des véhicules peut garantir une détection précoce des anomalies et des problèmes du véhicule susceptibles d'occasionner un incendie.

RESPONSABILITES DU CONDUCTEUR



1/ AVANT DE PRENDRE LA ROUTE, le conducteur doit impérativement contrôler :

- La pression des pneus (contrôle visuel quotidien - test des pneus hebdomadaire).
→ Veiller notamment à ce que les pneus jumelés ne se touchent pas.

- Qu'il n'y ait pas de fuite d'huile ou de liquide (contrôle visuel du sol).
→ Veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite d'huile par le pot d'échappement et pas trop de fumée bleue (consommation d'huile du turbocompresseur).
- Que les systèmes de préchauffage (moteur et habitacle) fonctionnent correctement.
- Qu'il n'y ait pas de débris dans le système d'échappement.



3/ ARRIVE A DESTINATION, le conducteur doit impérativement :

- Informer le personnel technique et / ou le conducteur suivant de tout dysfonctionnement.
- Remettre un exemplaire du rapport d'activité quotidien au personnel technique ou au gestionnaire de flotte.

- Contrôler visuellement le compartiment moteur du véhicule et les équipements environnants et signaler tout problème au personnel technique.
- Vider les cendriers.



2/ EN COURS DE ROUTE, le conducteur doit impérativement :

- Vérifier la jauge de température du liquide de refroidissement.

- Vérifier le système de surveillance de la pression des pneus (TPM) pour autant que le véhicule en soit équipé.
- Eviter toute surchauffe.
→ Arrêter le véhicule en cas de surchauffe du moteur, des freins ou du ralentisseur / ou en cas d'odeurs ou de fumées suspectes.
- Parquer dans un endroit sûr et propre.
- Eviter la surcharge, qui fait augmenter toutes les températures !
- Consigner tout dysfonctionnement dans le rapport d'activité quotidien, avec le kilométrage et l'heure.
- Vérifier que le voyant "ABS" ne s'allume pas.
- Vérifier que le ralentisseur (hydraulique ou électrique) fonctionne correctement.



4/ AU RETOUR DU CAMION

Garer le véhicule et éteindre la batterie principale (lorsque cela est possible). Ceci déconnecte les batteries de l'alternateur, éliminant ainsi un risque d'incendie dû à une défaillance électrique interne.

RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VEHICULES



Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :

- Le câble B+ de l'alternateur (alimentation directe de la batterie) et le câble B+ du démarreur sont correctement branchés.
- Les câbles ne sont pas détendus ou débranchés et qu'ils évitent tout contact avec le sol.
- Aucun liquide (carburant, fluide de direction assistée, huile pour moteur, moyeux et boîte à vitesse) n'entre en contact avec une surface chaude.
→ Il est essentiel de réparer immédiatement toute fuite afin de minimiser les contacts à haute température et risques d'incendie qui en découlent. Tous les tuyaux, boîtiers, accouplements, embouts et filtres doivent être contrôlés avec soin. Nettoyer le moteur, la transmission et l'intérieur du compartiment moteur pour s'assurer qu'il n'y ait pas de liquide inflammable
- Il n'y ait pas de fuite d'huile au pivot de la soupape de décharge du turbocompresseur.
→ La surface du turbocompresseur est très chaude et, en cas de défaillance interne, celui-ci peut devenir une source d'ignition.
- Il n'y ait pas de fuite dans les capteurs
→ Comme ils sont alimentés par des liquides sous pression, les capteurs peuvent devenir source de matière combustible.
- Les niveaux : liquide de refroidissement, huile (contrôle hebdomadaire) sont corrects.
- Il n'y ait ni carburant ni huile sur les matériaux isolants à l'intérieur du compartiment du moteur.

RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VEHICULES



Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :

- Il n'y ait pas de fuite dans les conduits d'essence.
- Les systèmes de préchauffage fonctionnent correctement (moteur et habitacle).
- Le ralentisseur (gaz d'échappement, hydraulique ou électrique) fonctionne correctement et que tous les équipements annexes soient sans défaut (valves ou conduits cassés, fuites).
- Le système d'échappement soit hermétique/isolé.
- Le niveau de lubrifiant dans les moyeux soit suffisant.
→ Pour éviter une température d'exploitation trop élevée.
- Que l'état des freins à disque et des fixations à coulisse soit satisfaisant.
- Le ou les extincteurs soi(en)t bien à bord du véhicule et fonctionne(nt) correctement.

MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE / D'ACCIDENT / D'URGENCE



1/ (Essayer de) garer le véhicule dans une zone sûre.



7/ S'il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour maîtriser les feux / **NE PAS OUVRIR LE COMPARTIMENT DU MOTEUR S'IL EST EN FEU.**



2/ Serrer le frein à main.



8/ Endosser le gilet réfléchissant et disposer correctement au sol les panneaux d'avertissement / Sécuriser la zone de l'incident.



3/ Dire à l'équipage de se tenir à bonne distance du véhicule.



9/ S'assurer que l'équipage est en sécurité, à bonne distance du véhicule.



4/ Stopper le moteur / isoler la batterie en activant l'interrupteur général quand c'est possible. Couper la climatisation / le chauffage.



10/ S'écarter de la zone de l'accident ou de la situation d'urgence, conseiller aux autres personnes de s'écarter et suivre les conseils des services d'urgence.



5/ Identifier la source du feu.



11/ Signaler l'incident aux responsables de l'entreprise.



6/ Informer les services d'urgence appropriés en leur donnant autant d'informations que possible sur l'incident ou l'accident et le nombre de personnes concernées.

AIDE-MÉMOIRE CHARGEMENT ET ARRIMAGE SÉCURISÉ

Soyez en règle et agissez en sécurité !

Il est essentiel de charger et d'arrimer correctement les marchandises sur les véhicules de fret routier afin de garantir des transports en toute sécurité ; ces opérations doivent être effectuées conformément aux normes en vigueur et en évitant tout risque d'infraction aux législations nationales. Dans le but d'améliorer la sécurité routière, l'IRU a élaboré cet aide-mémoire afin de présenter de manière harmonisée tous les points nécessaires à garantir un chargement et un arrimage sécurisé des marchandises.

AVANT DE CHARGER LES MARCHANDISES À BORD DU VÉHICULE



Choisissez le véhicule approprié pour le transport;



Déterminez la ou les méthodes d'arrimage les mieux adaptées aux caractéristiques de la charge (verrouillage, blocage, arrimage direct ou arrimage couvrant ou combinaison de ces méthodes);



Vérifiez que le plateau de chargement et la carrosserie intérieure du véhicule soient propres;



Déterminez le nombre et le type de sangles et/ou chaînes pour sécuriser le chargement de manière optimale;



Déterminez l'équipement et la méthode de chargement optimale;



Déterminez le nombre de tapis antidérapants et autres matériaux (palettes, cornières, etc) pour sécuriser le chargement de manière optimale.

AU COURS DU CHARGEMENT ET DE L'ARRIMAGE DES MARCHANDISES



Veillez à ne pas dépasser la charge maximale autorisée pour l'ensemble du véhicule;



Veillez à respecter la distribution des charges par essieu;



Veillez à superposer ou à disposer les marchandises de manière optimale (marchandises lourdes en bas, légères en haut);



Assurez-vous que le matériel d'arrimage répartit les forces exercées par la charge de manière aussi équilibrée que possible (calculez les angles d'arrimage);



Veillez à disposer les marchandises en fonction de l'ordre de déchargement prévu;



Vérifiez la qualité et l'état du matériel d'arrimage;



Vérifiez qu'il n'y ait pas d'espaces libres inutiles entre les différentes charges;



Assurez-vous que le dispositif d'arrimage n'endommage pas les marchandises transportées, et que le dispositif d'arrimage soit protégé contre les risques de dégradation.

AU COURS DU TRAJET



Vérifiez le chargement régulièrement en vous arrêtant à un endroit approprié;



Chaque fois que la charge a été déchargée et/ou a subi une nouvelle répartition, contrôlez à nouveau l'arrimage du chargement;



N'hésitez pas à contrôler votre chargement après tout freinage brusque ou toute situation anormale rencontrée pendant le transport en vous arrêtant à l'endroit sûr le plus proche;



Conduisez en douceur et adaptez votre vitesse aux circonstances afin d'éviter tout changement soudain de direction ou tout freinage brusque : les forces ainsi exercées par la charge n'augmenteront pas!

ECO-CONDUITE EN SECURITE

POUR CAMIONS

Pensez économique et écologique!

L'ECO-conduite est non seulement un moyen simple, efficace et rentable de réduire la consommation de carburant, les gaz à effet de serre et le nombre d'accidents, mais aussi une marque de respect à l'égard de l'ensemble de la société. Afin d'aider les conducteurs à adapter leur conduite à chaque situation, l'IRU a élaboré cet aide-mémoire de techniques d'ECO-conduite ingénieuses, simples et sûres.

AVANT DE PRENDRE LA ROUTE



Entretenez votre véhicule

Changez régulièrement l'huile moteur et les filtres à air pour garantir un fonctionnement efficace du véhicule. Utilisez le carburant recommandé par le fabricant pour assurer la propreté et la bonne performance du moteur. Consultez systématiquement le manuel d'utilisation pour un entretien optimal.



Regroupez les trajets et utilisez des dispositifs embarqués

Planifiez les trajets à l'avance, afin d'éviter les encombrements, ralentissements et immobilisations. Les dispositifs informatiques embarqués peuvent vous aider à gagner du temps et à choisir le bon itinéraire.



Voyagez léger

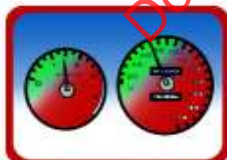
Déchargez autant que possible le plus tôt possible. L'augmentation du maître-couple réduit l'aérodynamisme et une bâche flottant sur les côtés ou à l'arrière peut limiter l'économie de carburant de 5-8%. Retirez toute charge inutile du véhicule. Vérifiez l'angle d'inclinaison du déflecteur de toit en suivant les indications du constructeur.



Contrôlez vos pneus

Assurez-vous que les pneus sont constamment gonflés en respectant la pression recommandée par le fabricant. Cette simple mesure peut réduire la consommation moyenne de carburant de 3-4 %. Les pneus sous-gonflés augmentent la résistance au roulement, augmentent la consommation de carburant et s'usent plus rapidement. Consultez le manuel d'utilisation du véhicule ou l'étiquette de pression des pneus pour connaître la pression minimale de gonflage à froid. Le système de contrôle de la pression des pneus, qui doit être utilisé sur une base volontaire, permet au conducteur de vérifier la pression des pneus de son véhicule directement depuis le tableau de bord. Vérifiez également l'alignement de tous les essieux et le parallélisme des roues sur les essieux directeurs selon les instructions du constructeur.

EN COURS DE ROUTE



Conduisez à vitesse constante

Essayez de maintenir une vitesse constante avec le rapport de vitesse le plus élevé possible et évitez les accélérations et freinages inutiles. Pour maintenir une vitesse constante, le moteur tourne à moindre puissance si on évite de freiner et d'accélérer en permanence. Anticipez le flux du trafic en regardant le plus loin possible devant vous. Sur autoroute, le régulateur de vitesse automatique contribue à une conduite fluide. Réduisez la vitesse par fort vent contraire ou en cas de forte pluie.



Accélérez et freinez en douceur

Évitez les démarrages en trombe et les freinages brusques qui gaspillent du carburant et accentuent l'usure de certaines pièces du véhicule comme les freins et les pneus. Observez la distance de sécurité entre les véhicules et anticipez le flux de circulation afin de vous donner plus de temps pour freiner et accélérer en douceur. Accélérer en souplesse après un arrêt et freiner en douceur permettent d'économiser du carburant.



Fermez les fenêtres lorsque vous roulez vite

Evitez de rouler à plus de 60 km/h avec les fenêtres ouvertes. Rouler les fenêtres ouvertes à grande vitesse augmente la résistance aérodynamique du véhicule et augmente la consommation de carburant. Supprimez tout accessoire susceptible de nuire à l'aérodynamisme du véhicule. Bâchez les véhicules découverts à bords hauts comme les bennes basculantes.



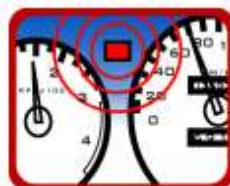
Décélérez en douceur

Chaque utilisation des freins est une perte d'énergie. Essayez d'utiliser au maximum l'inertie du véhicule. Utilisez le ralentisseur et le frein moteur pour réduire la vitesse à l'approche d'un feu rouge et ne freinez que pour l'arrêt final au feu. Vous limitez ainsi l'usure des freins, produisez moins de gaz d'échappement, économisez du carburant et ménagez votre équipage et vos marchandises.



Ralentissez et surveillez votre vitesse

Conduire à la vitesse maximale autorisée permet d'économiser du carburant et de fluidifier la circulation. Les autorités environnementales estiment à 10-15 % les économies de carburant ainsi réalisées. Essayez de maintenir une vitesse constante.



Réagissez aux témoins lumineux

Les véhicules actuels disposent de systèmes de diagnostic embarqué (OBD) sophistiqués qui surveillent constamment la performance du véhicule. Lorsque le témoin OBD s'allume, il est possible que les émissions aient augmenté et que l'économie de carburant soit compromise. Remplacer un capteur défectueux peut améliorer jusqu'à 40% l'économie de carburant. Lorsqu'un témoin OBD s'allume, adressez-vous au personnel d'entretien du véhicule.



Utilisez le chauffage et la climatisation avec modération

N'utilisez que ponctuellement le chauffage et la climatisation afin de réduire la charge du moteur. Moins utiliser la climatisation peut permettre une économie de carburant de 10-15%. Gareez votre véhicule à l'ombre.



Eteignez le moteur à l'arrêt

Les moteurs modernes ne nécessitent pas de préchauffage. Démarrez en douceur sitôt le moteur allumé. Faire tourner le moteur à l'arrêt augmente les émissions et gaspille du carburant. Coupez le moteur sitôt que l'arrêt se prolonge. Le temps nécessaire pour un fonctionnement optimal du véhicule après le démarrage/arrêt est indiqué dans le manuel d'utilisateur du véhicule. Evitez les zones encombrées et empruntez un itinéraire vous permettant de contourner les villes plutôt que de les traverser. Cela prendra peut-être quelques minutes de plus mais permet la plupart du temps une économie considérable de carburant, des plaquettes de frein, plaques d'embrayage et boîte de vitesse, tout en limitant la fatigue du conducteur et en diminuant les risques d'accidents.



Repartir après une immobilisation – mais éviter autant que possible de s'arrêter

Lorsque le feu passe au vert, accélérez rapidement mais en appuyant à moitié seulement sur l'accélérateur. Une forte accélération est très gourmande en carburant. Passez à la vitesse supérieure dès que possible. Les moteurs diesel diffèrent d'une marque à l'autre, mais la plupart requièrent un changement de vitesse à moins de 1500 tr/min, et parfois même à plus bas régime. Il est particulièrement efficace de passer au rapport de vitesse supérieur rapidement car les moteurs modernes sont plus performants avec une forte charge-moteur.

Sur les véhicules modernes, effectuez un minimum de changements de vitesse: 4 à 6 changements suffisent généralement de l'arrêt à la vitesse de croisière.

Aide-mémoire hiver pour les conducteurs et transporteurs

Avant la saison hivernale



Composants électriques

Courroie de transmission

- ✓ Contrôler les éventuelles craquelures ou déchirures (pouvant survenir en cas de températures extrêmes).
- ✓ Vérifier la bonne tension (une courroie lâche peut réduire le rendement de l'alternateur et vider la batterie).

Connexions électriques

- ✓ Vérifier que le véhicule et sa remorque sont bien connectés.

Batterie

- ✓ Vérifier que la batterie est suffisamment chargée (elle est davantage sollicitée avec la baisse des températures).

Alternateur

- ✓ Vérifier le taux de charge lorsque le système est en pleine charge et tous les équipements en service.

Pneus

Pneus hiver

- ✓ Utiliser des pneus portant les marques M+S, M.S ou M&S (ils offrent une meilleure traction et facilitent la conduite dans certaines situations, notamment sur boue et neige).
- ✓ Monter les pneus hiver sur l'essieu moteur au minimum (vérifier les exigences nationales).

Pression des pneus

- ✓ Gonfler correctement les pneus pour permettre une bonne adhérence, conserver une bonne distance de freinage et maîtriser le véhicule (les températures hivernales agissent sur la pression des pneus).
- ✓ Suivre les pressions recommandées dans le manuel du véhicule.

Fluides

Radiateur

- ✓ Contrôler l'état général, les durites, la fermeture et l'ouverture du thermostat.

Antigel

- ✓ Compléter si nécessaire en respectant le rapport d'eau distillée et d'antigel recommandé.
- ✓ Déterminer le point de congélation du mélange avec un testeur quand le moteur est froid.

Liquide lave-glace

- ✓ Utiliser un liquide résistant à basse température.

Niveaux du groupe motopropulseur

- ✓ Utiliser une huile de haute qualité (protège le moteur lors des démarrages à froid).

Huile et filtre

- ✓ Utiliser l'huile recommandée par le constructeur et vérifier les niveaux manuellement.

Déshydrateur d'air

- ✓ Remplacer si nécessaire.

Séparateur d'eau

- ✓ Purger dans le circuit de carburant.

Équipements divers

En cas d'incident/accident

- ✓ Emporter avec soi une trousse de premiers secours, une carte, un grattoir à glace, un balai à neige, une lampe de poche, des triangles de signalisation, des balises lumineuses, un câble de remorquage et des câbles de batterie, une pelle, un sac de sable, une couverture, des gants et un téléphone mobile.

Système de chauffage auxiliaire (cabine)

- ✓ Vérifier le bon état de marche.

Durant la saison hivernale

Roulez avec une extrême prudence
sur les routes enneigées et verglacées !



Pneus

- ✓ Une profondeur minimale de sculpture est obligatoire (consulter les exigences nationales).
- ✓ Veiller à ce que le véhicule soit équipé de chaînes adaptées.



Nettoyage

- ✓ Éliminer la neige et la glace présentes sur votre véhicule, afin d'éviter que des plaques se décollent et gênent les véhicules qui vous suivent.



Visibilité

- ✓ Veiller à la propreté du pare-brise, des rétroviseurs, et éliminer la neige et la glace.
- ✓ Vérifier le bon état des balais d'essuie-glace. Le sel et la neige fondue projetés sur le pare-brise nuisent à la visibilité.



Systèmes d'éclairage

- ✓ Vérifier la bonne marche des feux de croisement/ feux de route, clignotants et feux arrière, et s'assurer qu'ils ne sont pas recouverts de neige ou de glace.



Circulation d'air

- ✓ Contrôler l'absence de feuilles, neige et glace au niveau de la grille d'entrée d'air et à l'arrivée d'air du système de chauffage.

POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ



Si la victime est inconsciente et qu'elle respire, il faut la placer en position latérale de sécurité en :

- la tournant doucement sur le côté, sans la blesser, pour la mettre en position latérale stable,
- s'assurant que son visage est orienté vers le bas et que sa bouche est ouverte.

Cette position latérale de sécurité permet de libérer les voies aériennes et d'éviter à la victime de s'étouffer lorsqu'elle est inconsciente.

Vérifiez régulièrement la respiration de la victime en position latérale jusqu'à l'arrivée des secours.

RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

Si la victime est inconsciente et qu'elle ne respire pas, effectuez les gestes suivants :



1) Basculez sa tête vers l'arrière, relevez délicatement son menton et assurez-vous que les voies aériennes sont dégagées



4) Comprimez le sternum des deux mains en l'enfonçant de 5 à 6 cm. Répétez l'opération 30 fois de suite (à raison de 2 compressions par seconde) et pratiquez ensuite 2 insufflations.



2) Vérifiez sa respiration pendant 10 secondes maximum. Si la victime ne respire pas, pratiquez la réanimation cardio-pulmonaire et demandez si un défibrillateur automatisé externe (DAE) est disponible.



5) Insufflez de l'air dans la bouche de la victime 2 fois ; sa poitrine devrait se soulever.



3) Placez l'une de vos mains au milieu de la poitrine de la victime et l'autre main sur votre première main. Positionnez-vous directement au-dessus de la victime.



6) Répétez des cycles de 30 compressions thoraciques suivies de 2 insufflations jusqu'à ce qu'un DAE ou les secours arrivent, ou que la victime respire à nouveau normalement.

BLESSURES : SAIGNEMENTS, BRÛLURES ET MORSURES



En cas de saignement, utilisez le matériel se trouvant dans votre trousse de secours et compressez la blessure. Utilisez si possible un mouchoir propre ou compressez la plaie en protégeant vos mains.



En cas de brûlures, passez la blessure sous l'eau froide (15-25°C) dès que possible jusqu'à ce que la douleur soit apaisée.



Elevez la blessure tout en la comprimant directement avec un bandage.



En cas de morsures par des animaux ou autres blessures, passez la plaie sous une eau propre et appelez les services médicaux professionnels pour éviter toute infection (rage, tétanos...).

Sécurité routière dans les tunnels pour les professionnels

Conseils destinés aux chauffeurs de poids lourds et d'autocars



Document établi par la Commission européenne
Direction générale de l'énergie et des transports
Sur la base d'un texte de l'Association Mondiale de la Route (AIPCR)

Logo national 1

www.adresse-web.com

Logo national 2

www.adresse-web.com

Logo national 3

www.adresse-web.com

Logo national 4

www.adresse-web.com

Logo national 5

www.adresse-web.com

Équipements de sécurité usuels dans les tunnels routiers

Éclairage du tunnel

Les systèmes d'éclairage permettent à l'œil humain de s'adapter à la visibilité réduite dans les tunnels. Les issues de secours et les postes de sécurité sont équipés d'un éclairage de sécurité permanent.

Radio trafic

Des panneaux peuvent indiquer la fréquence de la radio qui donne des informations sur la circulation. L'exploitant du tunnel peut utiliser cette fréquence pour diffuser des messages d'urgence.



Systèmes de ventilation

En cas d'incendie, le système de ventilation aspire les fumées hors du tunnel ou les pousse dans une seule direction.

Issues de secours

Elles sont clairement indiquées par des panneaux et des éclairages appropriés et sont équipées de portes à l'épreuve du feu et des fumées.

Voies d'arrêt d'urgence ou garages

Si le tunnel possède des voies d'arrêt d'urgence ou est équipé de garages disposés à intervalles réguliers, utilisez-les en cas de panne de votre véhicule. Les garages comprennent généralement un poste de sécurité.

Surveillance de la circulation

Si le tunnel est équipé de caméras de surveillance de la circulation et qu'un appel d'urgence est émis depuis un poste de sécurité à l'intérieur du tunnel, les images de la caméra placée dans la section concernée peuvent apparaître automatiquement sur l'écran situé dans la salle de commande du tunnel.



Des **postes de sécurité** sont situés à intervalles réguliers dans le tunnel. Ils sont normalement équipés:

- de téléphones de secours reliés à la salle de commande du tunnel
- d'extincteurs
- de boutons d'alarme

1 Avant d'atteindre le tunnel	5 Panne ou accident
 Vérifiez les jauges de carburant, d'huile, de liquide de refroidissement, ainsi que la température du moteur. En cas de surchauffe, arrêtez-vous et laissez refroidir le moteur.  Vérifiez les freins et l'éclairage du véhicule.  CHAUFFEURS DE POIDS LOURD: vérifiez que votre véhicule et son chargement sont conformes à la réglementation du tunnel. Si ce n'est pas le cas, choisissez un autre itinéraire.  CHAUFFEURS D'AUTOCAR: il est important de connaître toutes les procédures de sécurité, y compris pour l'évacuation des passagers.	 Allumez vos feux de détresse.  Si possible, conduisez votre véhicule hors du tunnel. Si cela n'est pas possible, rangez-vous sur une bande d'arrêt d'urgence, un garage, ou le côté de la route.  Éteignez le moteur, laissez la clé sur le contact et quittez votre véhicule.  Demandez de l'aide UNIQUEMENT depuis un poste de sécurité (l'appel au moyen d'un téléphone mobile ne permet pas de vous localiser). Indiquez si vous transportez des marchandises dangereuses (et de quel type) ou des passagers (et le nombre éventuel de blessés).  Conformez-vous aux instructions données par le personnel du tunnel.  Si vous le pouvez, donnez les premiers soins aux blessés.
2 Lorsque vous entrez dans le tunnel	6 Incendie
 Allumez vos phares.  Ôtez vos lunettes de soleil.  Écoutez les messages diffusés par la radio.  Respectez les feux de circulation, les limitations de vitesse et les panneaux de signalisation.  N'utilisez pas votre téléphone mobile. Ne fumez pas.	 Allumez vos feux de détresse.  UN FEU S'EST DÉCLARÉ À BORD DE VOTRE VÉHICULE: Cherchez dans la mesure du possible à sortir du tunnel. Si cela n'est pas possible, rangez-vous sur le côté de la route.  Éteignez le moteur, laissez la clé sur le contact et quittez le véhicule immédiatement.  CHAUFFEURS D'AUTOCAR: Évacuez tous vos passagers jusqu'à un endroit sûr (par ex. voie d'évacuation, issue de secours ou abri). UN AUTRE VÉHICULE EST EN FEU:  Respectez une distance de sécurité appropriée par rapport au véhicule précédent. Arrêtez votre véhicule aussi prêt que possible du bord de la route de manière à permettre l'accès des services d'intervention.  Éteignez le moteur, laissez la clé sur le contact et quittez le véhicule immédiatement.  CHAUFFEURS D'AUTOCAR: Évacuez tous vos passagers jusqu'à un endroit sûr.  Demandez de l'aide UNIQUEMENT depuis un poste de sécurité (l'appel au moyen d'un téléphone mobile ne permet pas de vous localiser). Indiquez si vous transportez des marchandises dangereuses (et de quel type) ou des passagers (et le nombre éventuel de blessés).  Aidez à orienter les autres usagers vers des endroits sûrs.  Si possible, éteignez le feu avec l'extincteur équipant votre véhicule ou un extincteur disponible dans le tunnel, et donnez les premiers secours aux blessés.  Si ce n'est pas possible, dirigez-vous immédiatement vers une issue de secours et conformez-vous aux instructions données par le personnel du tunnel. 
3 Dans le tunnel	
 Respectez une distance de sécurité appropriée par rapport au véhicule précédent, même si la circulation est lente ou à l'arrêt.  N'entreprenez pas de dépassement s'il n'existe qu'une seule voie de circulation dans chaque sens.  Ne faites pas de demi-tour ni de marche arrière, sauf si vous en recevez l'ordre. Ne vous arrêtez pas, sauf en cas d'urgence.	
4 Embouteillage	
 Allumez vos feux de détresse.  Respectez une distance de sécurité appropriée par rapport au véhicule précédent, même si la circulation est lente ou à l'arrêt.  Éteignez votre moteur si la circulation est à l'arrêt.  Écoutez les messages diffusés par la radio.  Suivez les instructions données par les employés du tunnel ou au moyen des panneaux à messages variables.	

Annexe 2 : PASSAGES A NIVEAU

LES PASSAGES A NIVEAU : SIGNALISATION ET REGLES DE SECURITE

4 CONDITIONS À RESPECTER POUR TRAVERSER UN PASSAGE À NIVEAU EN TOUTE SÉCURITÉ

LES CONDITIONS POUR TRAVERSER



1 Respecter la durée maximale de franchissement

Être en capacité de franchir un passage à niveau en 7 secondes maximum. **Attention aux convois longs et lourds !**



2 Respecter la hauteur maximale de franchissement

S'assurer que le convoi ne dépasse pas la hauteur maximale autorisée aux abords du passage à niveau (PN) :
- Signalée par un portique de part et d'autre de la voie ferrée et d'un panneau de limitation de hauteur le cas échéant ;
- Limitée à 4,8 m en l'absence de portique.

Attention, risque de création d'un arc électrique entre la caténaire et le haut du convoi !



3 Respecter les conditions de garde au sol

S'assurer systématiquement au préalable que le convoi respecte les conditions minimales de profil routier. Si oui, le transporteur doit vérifier l'aptitude de son convoi à franchir les PN signalés «à difficulté de franchissement». Si le convoi ne respecte pas les conditions, l'aptitude doit être vérifiée pour tous les PN de l'itinéraire. Panneau de danger aux abords du PN.



4 Respecter la largeur maximale de franchissement

Pour les convois de plus de 2,55 m de large, bien évaluer l'espace de circulation avant de s'engager sur le PN.

Attention au croisement avec un autre véhicule, risque de se retrouver bloqué sur la voie !

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Adaptez votre vitesse à l'approche d'un passage à niveau

La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par l'un des ces deux panneaux (passage à niveau avec barrières ou sans barrières), ainsi que par des jalons en bande oblique.



Arrêtez-vous au feu rouge clignotant

Et ne redémarrez que lorsque le feu est éteint et la barrière totalement relevée. Soyez prudent. Un train peut en cacher un autre.



Arrêtez-vous au stop

Aux passages à niveau sans barrières, arrêtez-vous au STOP, regardez des deux côtés et écoutez avant de vous engager.



Ne vous engagez que si la route est dégagée

Respectez un intervalle suffisant avec le véhicule vous précédant. Ne traversez que si vous êtes certains de pouvoir dégager le passage à niveau.



Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée

Ne prenez pas le risque de rester bloqué, ne passez pas de vitesse lors du franchissement du passage à niveau. Roulez à vitesse constante en respectant la réglementation du code de la route.



Quand vous attendez le passage d'un train : patience !

- Le temps d'attente moyen à un passage à niveau est de 45 secondes.
- Si la fermeture du passage à niveau persiste, alertez un agent SNCF à l'aide du téléphone situé aux abords du passage à niveau.

QUE FAIRE EN CAS D'IMMOBILISATION ?

- 1** Dégager le véhicule en enfonçant les barrières cassables.



- 2** Évacuer toutes les personnes du véhicule bloqué sur les voies.



- 3** Utiliser le téléphone orange à proximité du passage à niveau pour prévenir directement l'agent SNCF de la gare la plus proche.



LES SANCTIONS ENCOURUES

Le fait de ne pas respecter l'arrêt au feu rouge clignotant, tout comme le fait de s'engager alors que les barrières sont en cours de réouverture, est passible systématiquement d'une contravention de 4^{ème} classe (de 90 € à 750 €) et d'un retrait de 4 points du permis de conduire, et éventuellement d'une suspension du permis de conduire de 3 ans maximum.

En cas de non-respect d'une prescription de l'autorisation de transport exceptionnel liée à la traversée d'un passage à niveau :

- Contravention de 5^e classe de 1 500 €.
- Immobilisation possible du véhicule.

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, VOUS RISQUEZ VOTRE VIE ET CELLE DES AUTRES.

Pour en savoir plus :

www.securite-routiere.gouv.fr
www.securite-passageniveau.fr



Annexe 3 : Calages et arrimages

En cas de questions sur les bonnes pratiques de calages/arrimages, vous devez vous adresser au formateur.

Assurer la répartition, le calage, et l'arrimage du chargement



Assurer un arrimage complet et uniforme

Respecter la conformité de l'arrimage



Pour les groupes électrogènes : Respecter en priorité les indications inscrites sur l'équipement



Assurer un arrimage complet et conforme



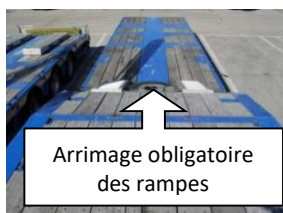
**Les chaînes doivent être accrochées sur les anneaux d'arrimage
FIXÉS AU CHASSIS**

Annexe 4 : Mode d'emploi Faymonville

1.1 AVEC RAMPES HYDRAULIQUES



1.2 EXTENSIBLE



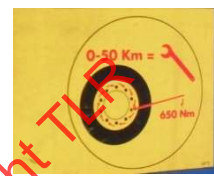
Remorque PLATEAU BAS à Rampes amovibles



Anneau d'arrimage



Verrou iso conteneur



5 cliquets – 8 Chaines – 4 cales – 1 manivelle – 1 panneau « convoi exceptionnel » -
4 panneaux gabarits convoi 2 grandes rampes – 2 petites rampes

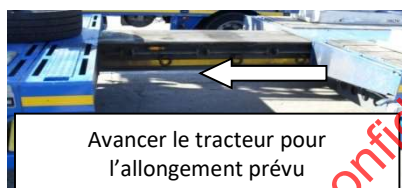
ALLONGEMENT DE LA REMORQUE



Allongement jusqu'à 5 trous maximum



Ouvrir la sécurité libérant le verrou



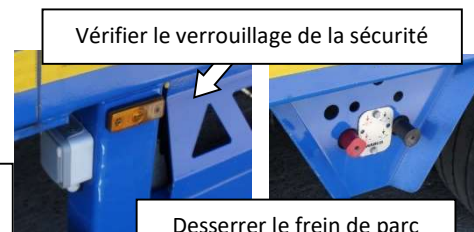
Avancer le tracteur pour l'allongement prévu



Fermer la sécurité



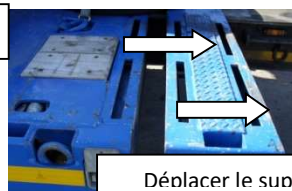
Reculer ou avancer le tracteur pour enclencher le verrou



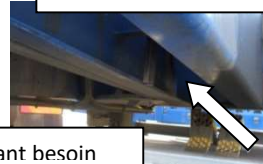
Vérifier le verrouillage de la sécurité

Desserrer le frein de parc

SUPPORT AMOVIBLE



Déplacer le support suivant besoin



Fixer le support sur la poutre en libérant le verrou pour qu'il se positionne sur un trou de la poutre



OPTION ELARGISSEUR



Coffre plats-bords



3 modèles



Positionner les plats-bords dans les encoches prévues à cet effet

Sortir les élargisseurs

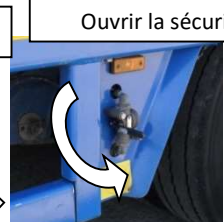
FERMETURE DE LA REMORQUE



Serrer le frein de parc



Libérer le support



Ouvrir la sécurité libérant le verrou



Fermer la sécurité



Desserrer le frein de parc



Reculer le tracteur pour fermer la remorque



Vérifier le verrouillage de la sécurité et faire l'essai de traction

Serrer le frein de parc,

descendre les béquilles,

baissier la suspension



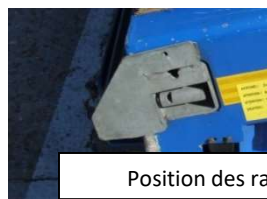
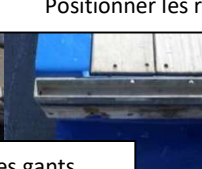
Tableau de capacité des rampes à vérifier pour chaque rampe suivant le matériel à charger

ALTEC	SGS	Tragfähigkeit der Rampen für Zweiradfahrzeuge mit Achslastverteilung	ALTEC
ALTEC - GMBH Rudolf-Diesel-Str. 7 D-78224 Singen Tel: 07731 / 8711-0 Fax: 07731 / 8711-11 www.altec-singen.de	Typ: AVS 150 OR KE Artikel Nr.: 15011022 Gewicht: 24 kg Baujahr: 2011 Kom.Nr.: 392659/01	40% zu 50% 5615 daN (Kp) 5615 daN (Kp) 3365 daN (Kp) 30 % (5,65°)	ALTEC - GMBH Rudolf-Diesel-Str. 7 D-78224 Singen Tel: 07731 / 8711-0 Fax: 07731 / 8711-11 www.altec-singen.de
			Typ: VFR120FAY / 12000043 Baujahr: 2008 Kom.Nr.: 342727/02
			Tragfähigkeit: 12000 daN (Kp) Gewicht: 55 kg

Positionner les rampes dans les rainures prévues à cet effet



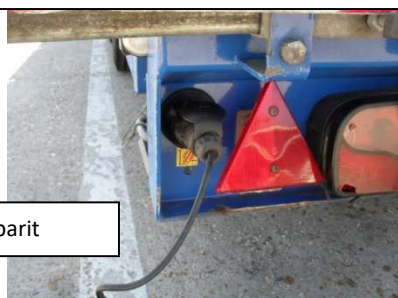
Sortir les rampes en les manutentionnant avec les poignées et des gants



Position des rampes avec option élargisseur



En fin d'utilisation, ranger les rampes, replier les béquilles, remettre la suspension en position « route », desserrer le frein de parking.



Prise branchement gabarit



Panneau gabarit convoi

1.3 MULTI-MAX EXTENSIBLE



Brancher le câble d'alimentation



Serrer le frein de parc de la remorque
suivant le modèle des remorques position du frein de parc différente



Commandes de positionnement du col de cygne



Manomètre de pression d'huile
hydraulique



Extincteur plus
clef flexible hydraulique

ALLONGEMENT DE LA POUTRE



Ouvrir les 2 verrous



Ajuster le niveau du col de cygne



Positionner les cales de soutien de chaque côté



Avancer doucement pour sortir la poutre



Ajuster la suspension du tracteur pour
soulager la sortie de la poutre



Fermer les 2 verrous → Reculer ou avancer le tracteur suivant le besoin de longueur → Vérifier le verrouillage des verrous



DECOUPLEMENT DU COL DE CYGNE



Ajuster le niveau du col de cygne



Débrancher les flexibles pneumatiques et électriques



Débrancher les flexibles hydrauliques



Enlever les 2 chevilles



Serrer le frein de parc de la remorque → Mettre la suspension en position basse

Desserrer le frein de parc du tracteur



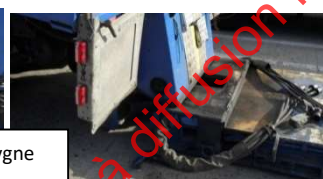
→ Enlever les cales de soutien → baisser le col de cygne
→ contrôler le positionnement de la poutre

Positionner les vérins de soutien du col de cygne

Vérifier la libération de la poutre



Avancer pour libérer le col de cygne



Monter la suspension du tracteur



Avancer le tracteur pour libérer l'accès à la poutre



Positionner les flexibles pour les protéger lors du chargement ou du déchargement



Utilisation des élargisseurs

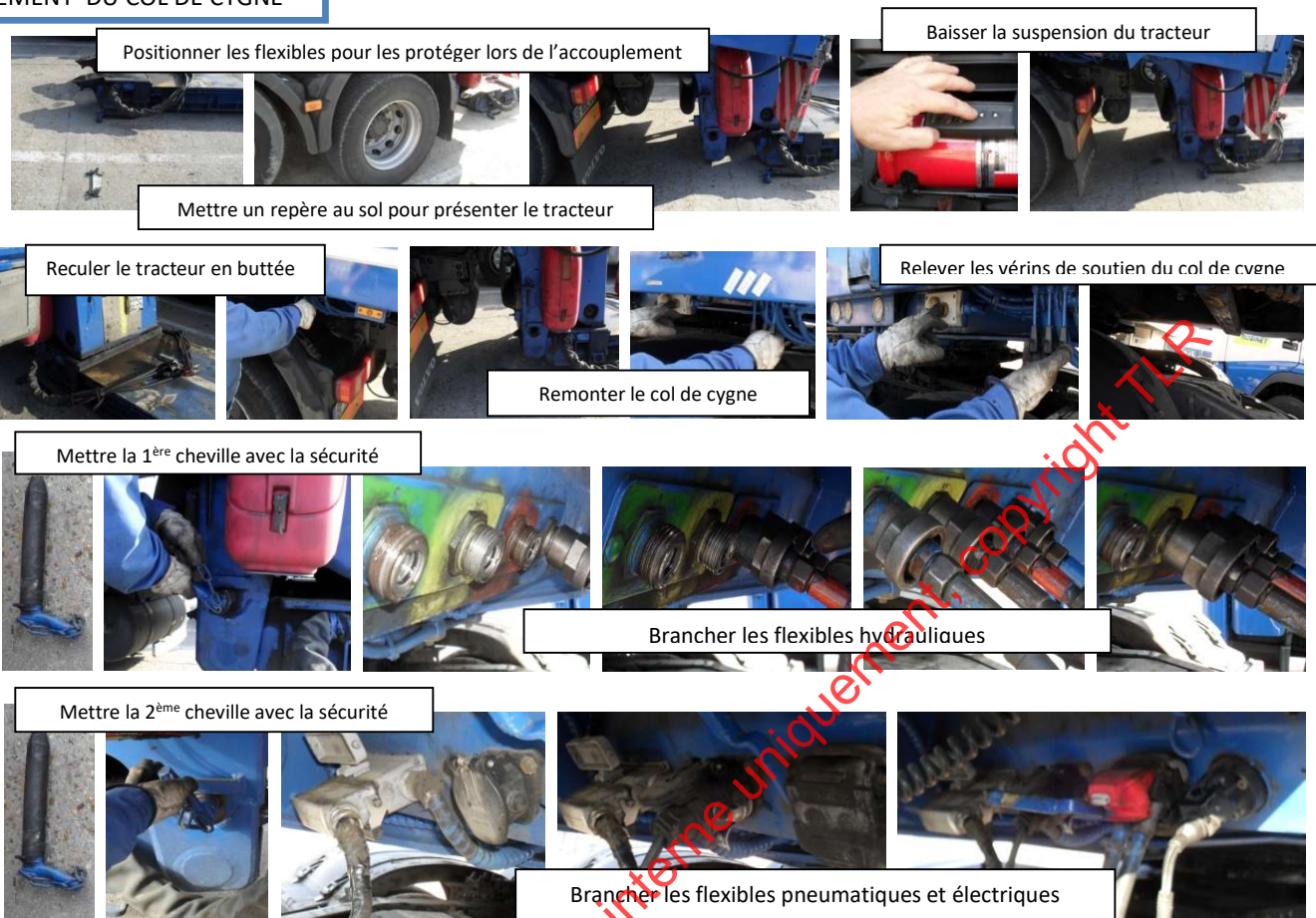


Petits élargisseurs pour supports moissonneuse



Mettre les goupilles de sécurité

ACCOUPLEMENT DU COL DE CYGNE



RACCOURCIR LA POUTRE



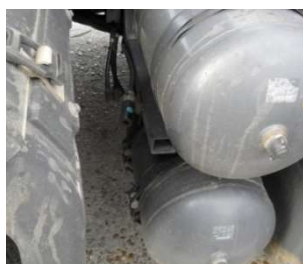
Points d'arrimage



Ajustement de la sellette



Prise d'air comprimé



Alignement des essieux



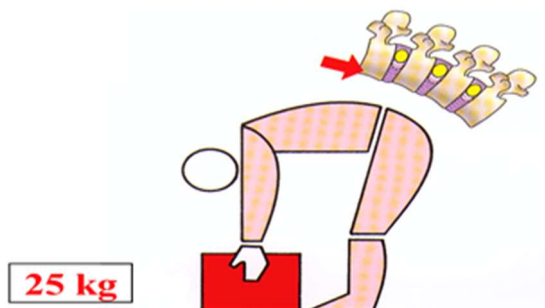
Rangement ordonné de la remorque



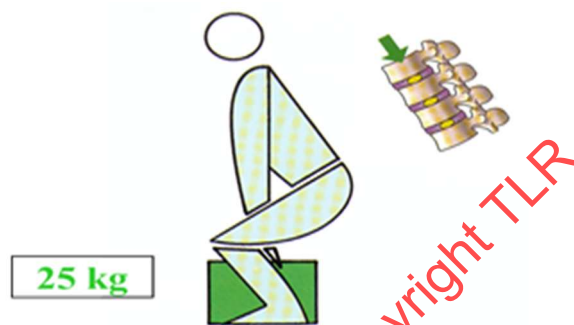
Annexe 5 : Gestes et postures

Sachez préserver votre capital Santé en respectant les règles de prévention « Gestes et Postures et port des EPI » décrites ci-après.

Port de charge :



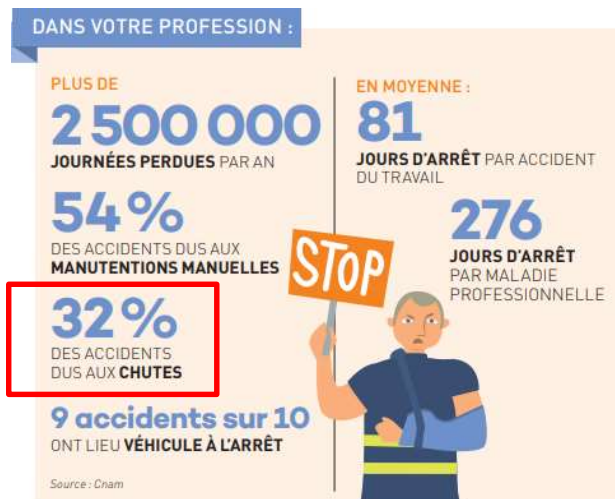
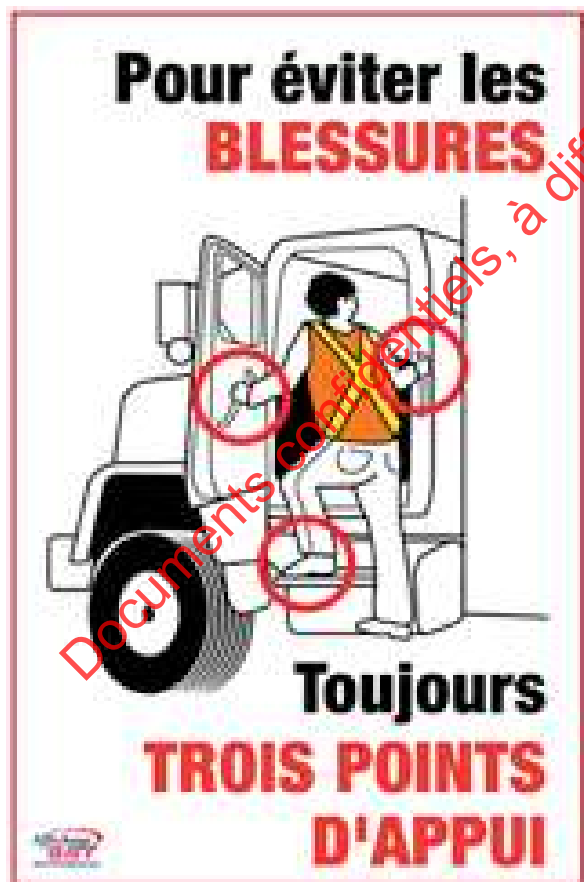
La pression exercée dans cette position est de 375 kg.



La pression exercée dans cette position est de 75 kg.

Bien se positionner devant la charge avec le dos droit et les jambes fléchies permet de réduire par cinq la pression exercée sur la colonne vertébrale pour une même charge (exemple ci-dessus de 25 kg).

Règle des trois points d'appui :



Source INRS : 06/2021 | ED 6438

Annexe 6 : E-Mobile

1. Guide de fonctionnement de la tablette

TLR a fait le choix d'une informatique embarquée mettant en œuvre des tablettes affectées aux véhicules, l'intégralité du parc étant ainsi équipée. Chaque conducteur, lors de sa prise de service, insère sa carte tachy, puis se connecte à sa tablette. Il peut ensuite réaliser les missions de la journée, guidé par les informations transmises par l'exploitation, en s'assurant de valider l'ensemble des étapes conformément au process décrit ci-après.

1. Se connecter



Appuyez le bouton « login tachy » pour vous connecter avec votre carte tachy
Pour changer la langue, cliquez sur le drapeau.



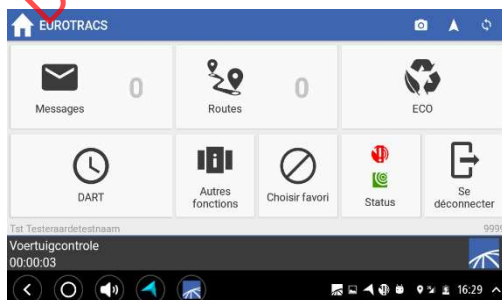
En cas de problème pour se connecter (message en orange), contactez vos exploitations.

2. Début de journée

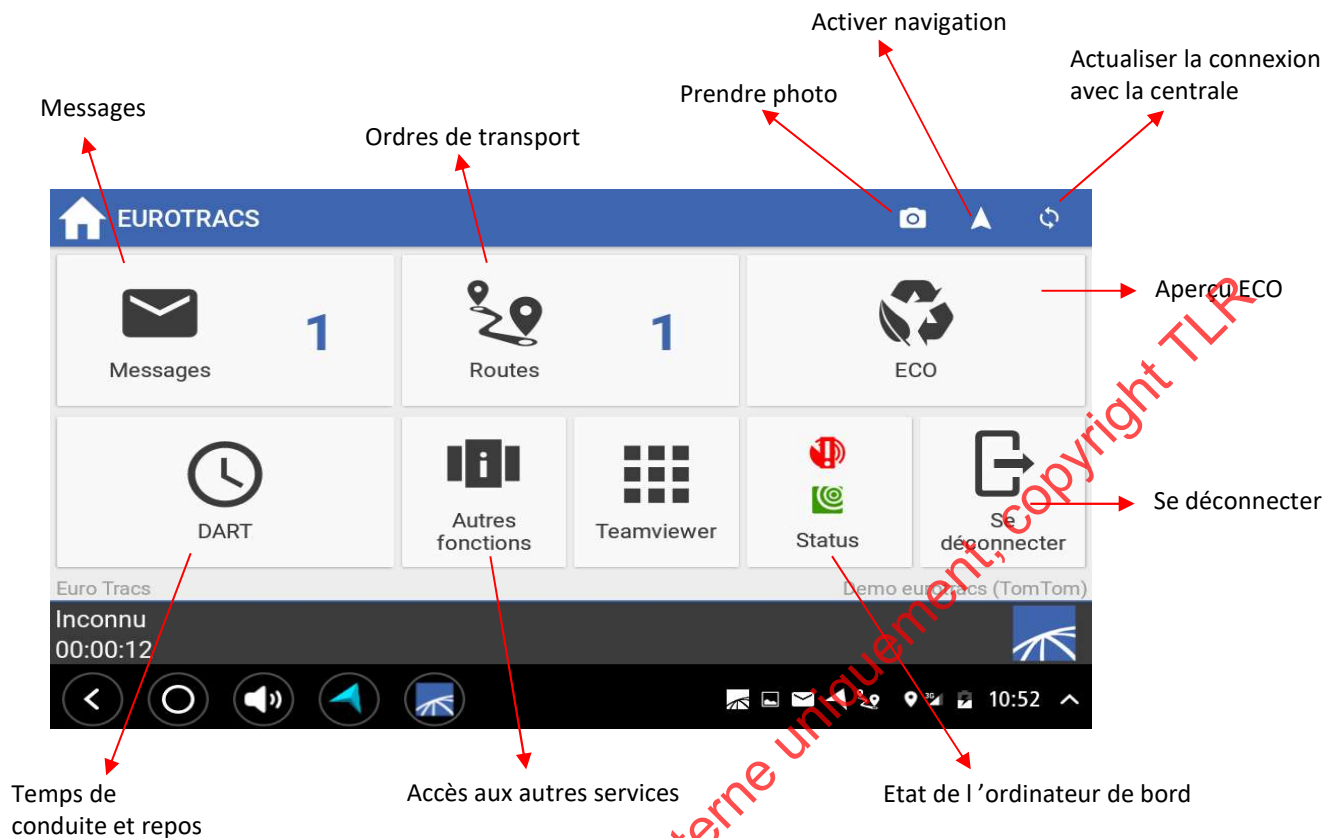


En premier lieu, on vous demande de confirmer l'état de votre matériel.
Vérifiez s'il y a des dégâts sur le tracteur ou la remorque.
Si oui, prenez des photos.
(Ces informations seront automatiquement communiquées aux services Atelier et Exploitation)

3. Page principale



Vous arrivez à la page principale.
Cliquez sur la page de votre choix



4. Etat de l'ordinateur de bord

Pour démarrer votre tournée, vous devez ouvrir votre ordre de transport. Vous pouvez ensuite effectuer les activités énoncées en validant la réalisation de chaque étape.

Connexion tachy & FMS :

Seulement visible quand il y a une connexion avec le tachy et FMS. Couleur **Vert** lorsque le contact est activé.



GPS :

Vert : GPS OK

Rouge : pas de GPS

→ **Redémarrer le GPS** ou la tablette.

Connexion internet :

Vert : Connexion OK

Rouge : pas de connexion Internet

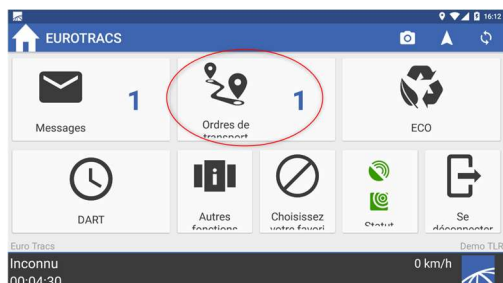
→ **Redémarrer la tablette.**

Conseils :

- S'il y a un problème FMS ou tachy, veuillez vous rapprocher de l'atelier TLR.
- Faire redémarrer les tablettes tous les lundis ou après une longue période d'inactivité.

5. Ordre de transport

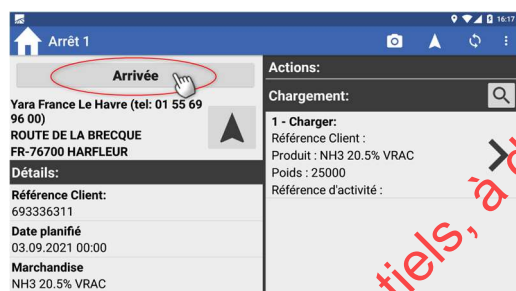
Pour démarrer et réaliser votre tournée, vous devez ouvrir votre ordre de transport. Vous pouvez ensuite effectuer les activités énoncées en validant la réalisation de chaque étape.



1. Cliquez sur **Ordres de transport** pour obtenir un aperçu des missions. Chaque OT contient un nombre d'activités qui sont affichées en séquence d'exécution.



2. Sélectionnez une activité pour obtenir plus d'information.



3. Cliquez sur la barre du statut pour changer le statut de l'activité.

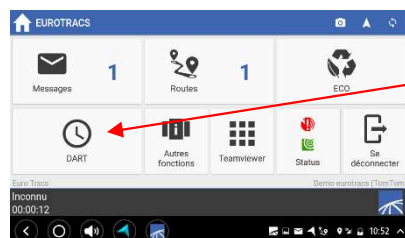


4. Effectuez les actions requises avant de continuer (« Fin (dé)chargement »)
Si nécessaire, faites des scans des documents demandés

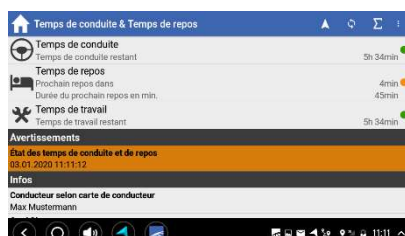


La bonne utilisation de la tablette et la validation de chaque étape durant votre tournée conditionnent la bonne remontée des informations en temps réel à votre exploitation ainsi qu'à nos clients.
Consulter la rubrique : « Réaliser mon ordre de transport – étape par étape »

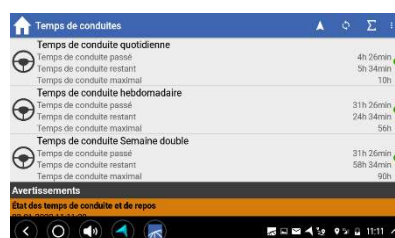
6. Temps de conduite et de repos



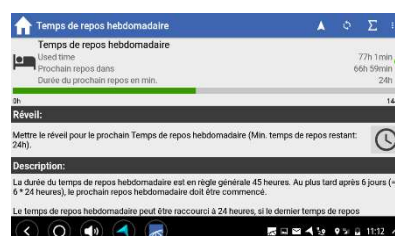
1. Cliquez sur « DART » pour avoir accès au service. Ce service est seulement disponible si le tachygraphe l'autorise.



2. A condition qu'il y ait une connexion avec le tachy, vous voyez un aperçu. Sélectionnez un élément pour plus de détail.



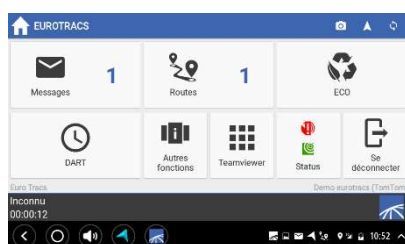
3. Si vous choisissez Temps de conduite, vous voyez plus de détail sur les temps de conduite.



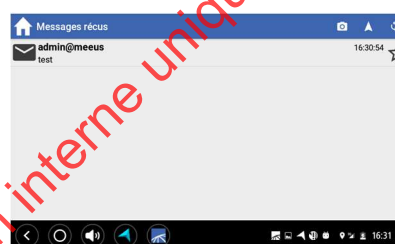
4. Si vous choisissez Temps de repos vous voyez le prochain repos. Cliquez sur l'alarme pour activation de celle-ci quand vous devez prendre votre prochain repos.

7. Messagerie

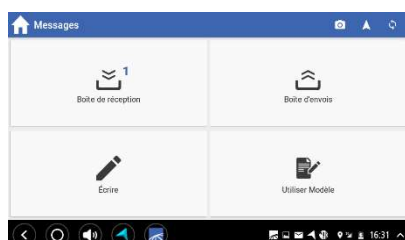
Lire des messages



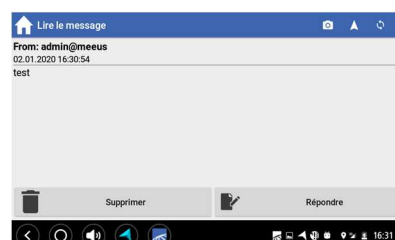
1. Cliquez sur Messages pour avoir accès au service.



3. Sélectionnez le message que vous voulez lire

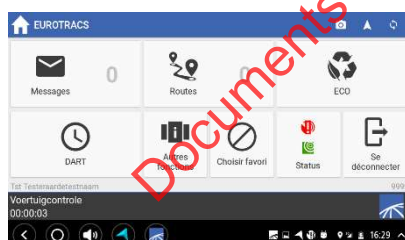


2. Cliquez sur Boîte de réception

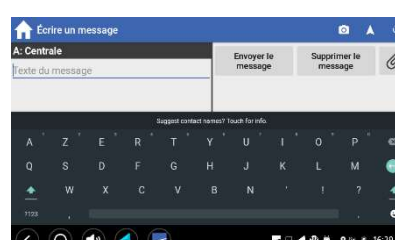


4. Cliquez sur le message. Vous pouvez lire, supprimer ou répondre au message.

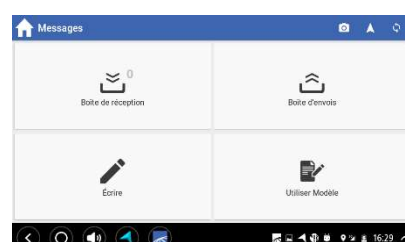
Envoyer un message texte



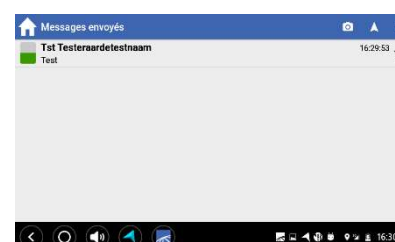
1. Cliquez sur Messages pour avoir accès au service.



3. Ecrivez votre message Cliquez sur Envoyer le message

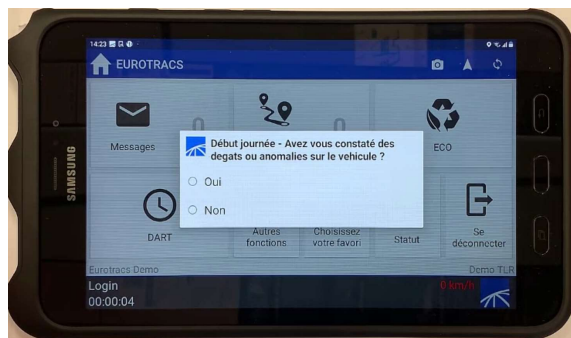


2. Cliquez sur Ecrire pour créer un message.



4. Vous pouvez contrôler le statut de votre message. Cliquez sur Boîte d'envois (2). La couleur verte signifie que le message est envoyé.

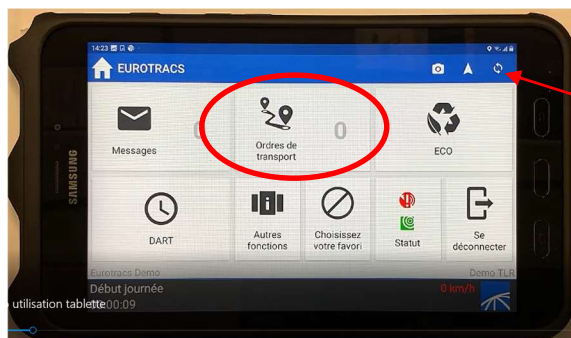
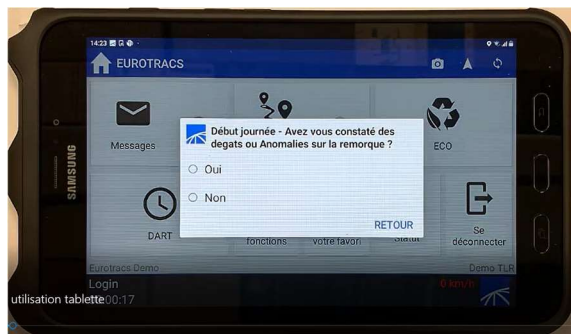
2. Réaliser mon ordre de transport – étape par étape



Une fois connecté via votre carte tachy, vous devez tout d'abord **confirmer le bon état de votre véhicule (tracteur) puis de votre remorque.**

Si vous répondez OUI à la question posée, il vous sera demandé de prendre une photo.

Un mail d'information sera automatiquement adressé aux services Atelier et Exploitation.

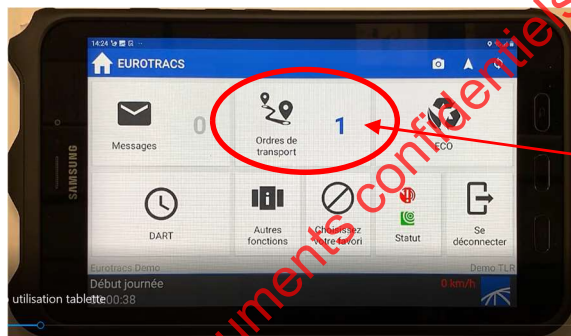


Vous arrivez ensuite sur l'accueil de votre tablette.

Vous devez cliquer sur votre ordre de transport.

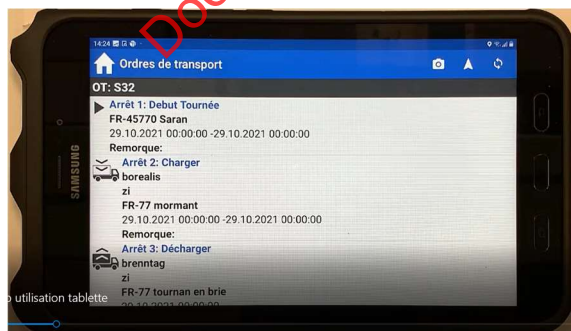
Si celui-ci n'apparaît pas, cliquez sur la coche « rafraichir ».

Si ce n'est toujours pas le cas, contactez votre Exploitation.

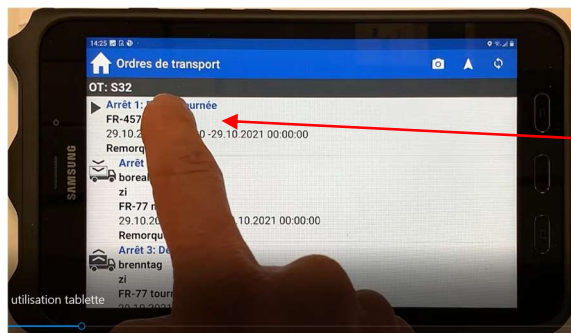


Vous avez un ordre de transport envoyé à votre tablette.

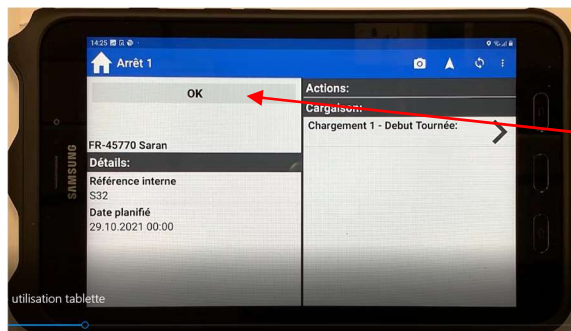
Cliquez sur votre ordre de transport.



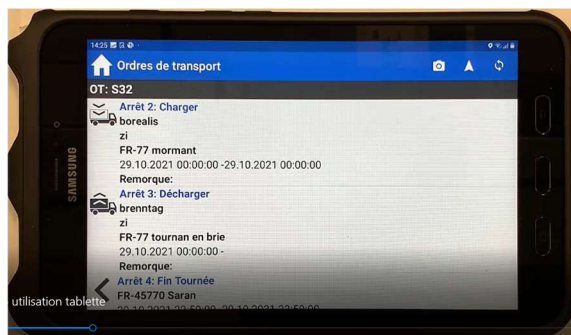
Vous entrez dans votre ordre de transport et pouvez **visualiser l'ensemble de vos points d'arrêts** dans l'ordre de réalisation.



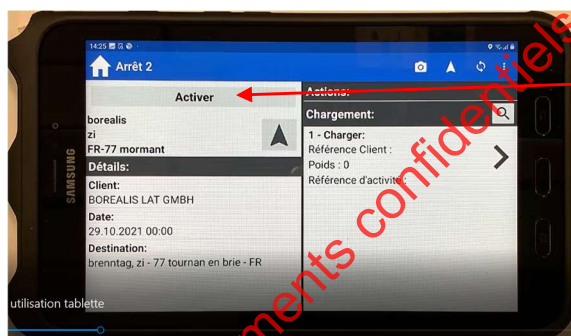
Cliquez sur le premier point « **Départ tournée** »



Cliquez sur « **OK** »

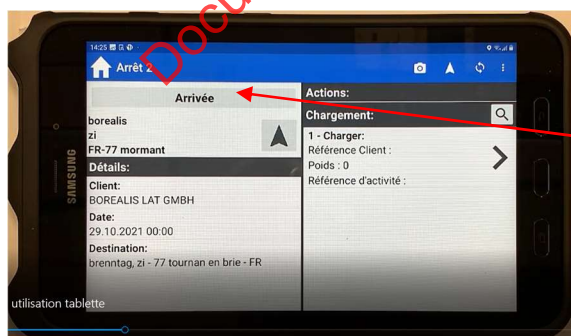


Cliquez sur le **premier point d'arrêt**.
Dans l'exemple : **Chargement chez Borealis**

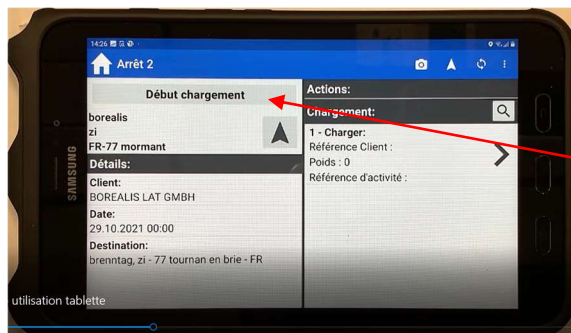


Cliquez sur « **Activer** »

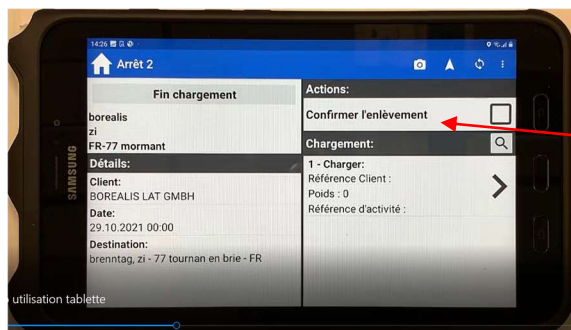
L'ensemble des manipulations précédentes jusqu'à celle-ci, à savoir « Activer » doivent être réalisées avant votre départ. Vous devez toujours cliquer sur « Activer » avant de prendre la route vers un point d'arrêt.



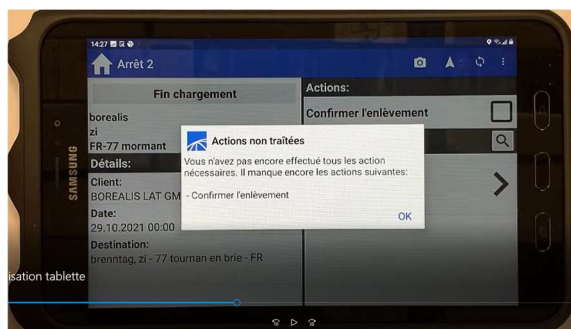
Lorsque vous arrivez sur votre point d'arrêt (ici : client Borealis),
Cliquez sur « Arrivée ».



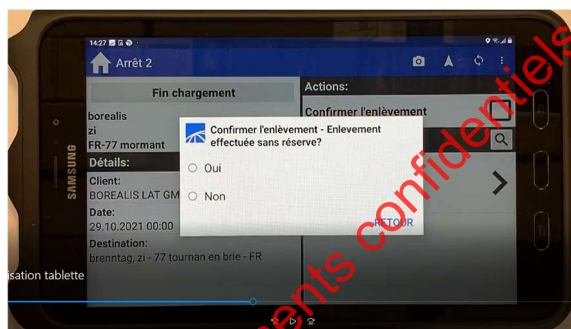
Lorsque le client est prêt à vous charger, **Cliquer sur « Début chargement »**.



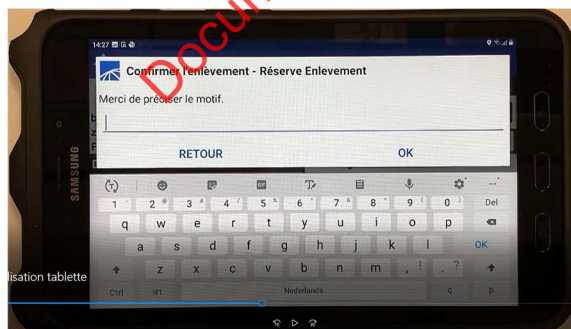
Lorsque le chargement est terminé, vous devez valider la fin du chargement. Pour se faire, **il faut tout d'abord « Confirmer l'enlèvement »**



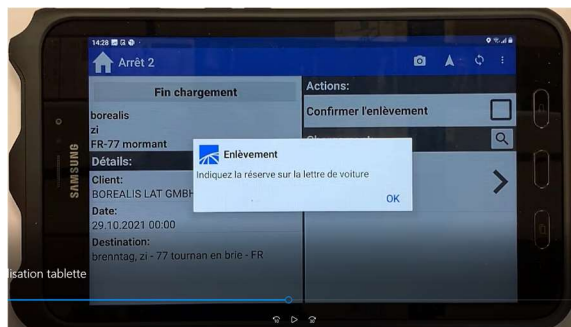
Si vous cliquez directement sur « Fin chargement », un message d'erreur apparaît qui vous rappelle la nécessité de **« Confirmer l'enlèvement »**.



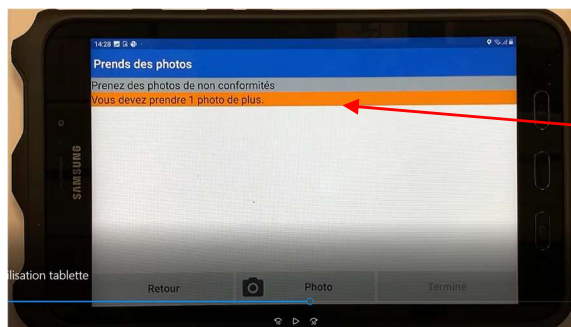
Vous cliquez sur « Confirmer l'enlèvement ».
Le message suivant apparaît : **« Confirmer l'enlèvement – effectué sans réserve »**.
- Si aucun souci à l'enlèvement : cliquez sur **« Oui »**
- Si vous souhaitez émettre une réserve : cliquez sur **« Non »**



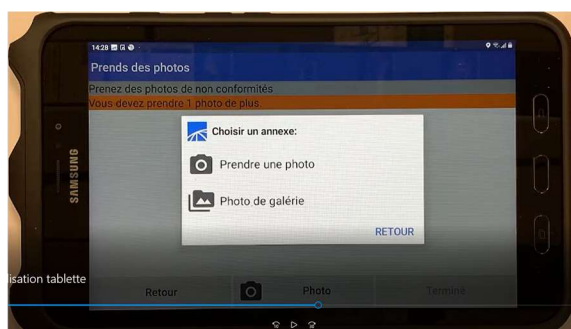
Vous souhaitez émettre une réserve et avez cliquer sur « Non » :
Renseignez le motif de la réserve. Validez par « OK »



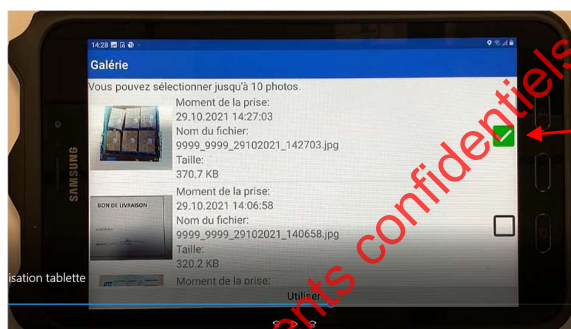
L'outil vous rappelle que vous devez également renseigner la réserve sur la lettre de voiture (obligatoire) – cliquez sur « OK »



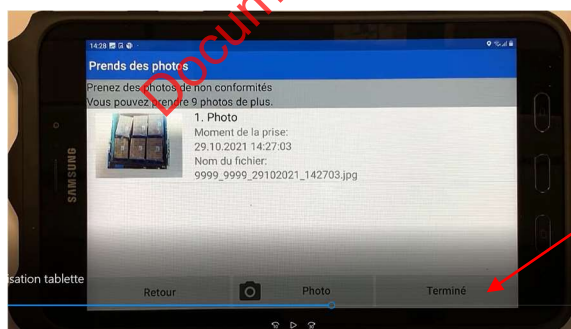
Il vous est demandé de **prendre une ou plusieurs photos** de la non-conformité constatée. Cliquez sur le champ.



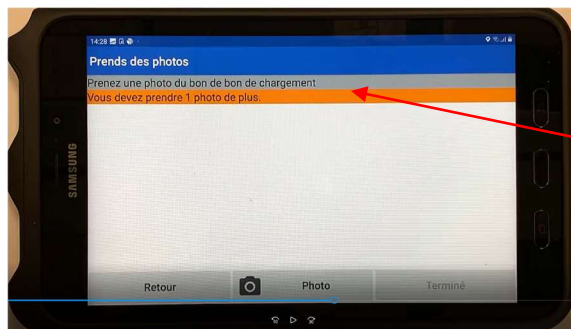
Vous avez le choix entre prendre une photo ou sélectionner une photo prise durant les opérations de chargement et stockée dans la galerie



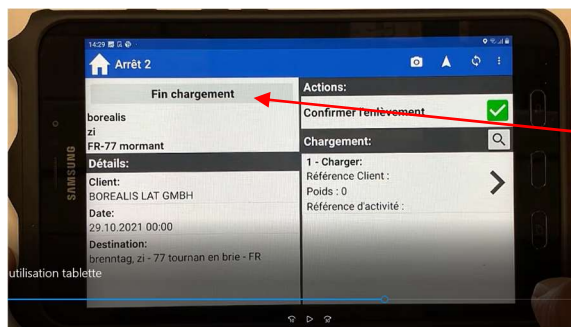
Sélectionnez la ou les photos...



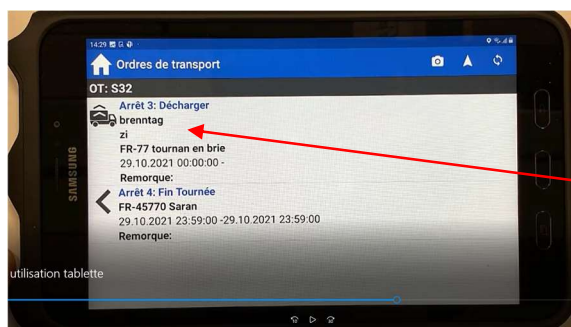
... puis cliquez sur « **Terminé** »



Il vous est ensuite demandé de **prendre une photo du bon de chargement**. Cliquez sur le champ.

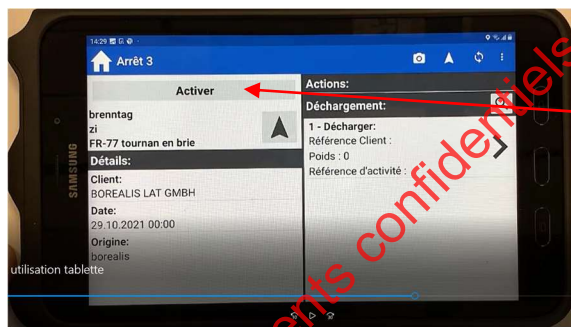


Une coche verte apparait sur « Confirmer l'enlèvement »
Vous pouvez maintenant **cliquer sur « Fin chargement »**

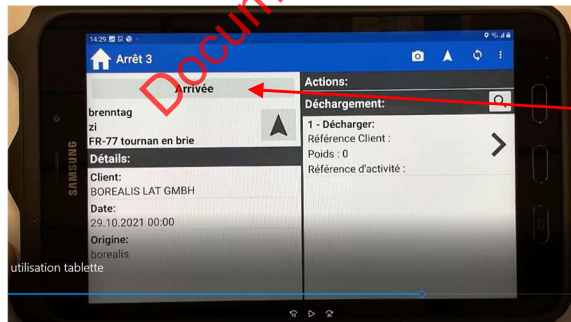


Vous avez terminé votre chargement et êtes prêt à quitter le site pour vous rendre sur votre prochain point d'arrêt (Brenntag)

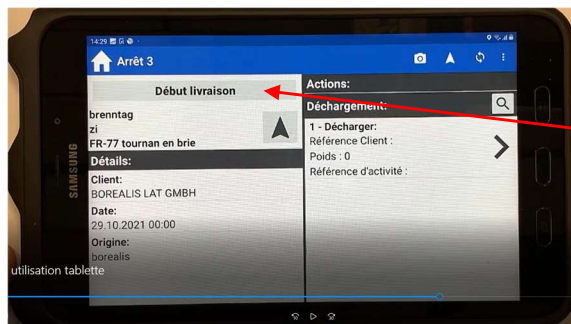
Cliquez sur le point d'arrêt suivant.



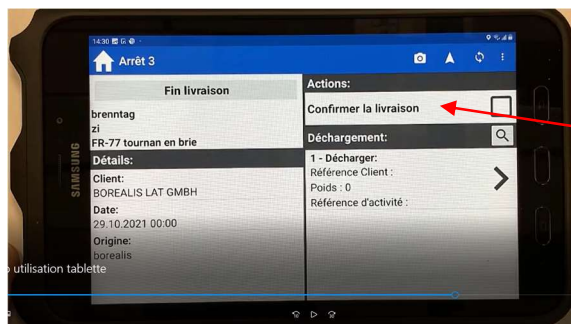
Comme vu précédemment, vous devez cliquer sur « **Activer** » avant votre départ vers le site suivant. (Brenntag)



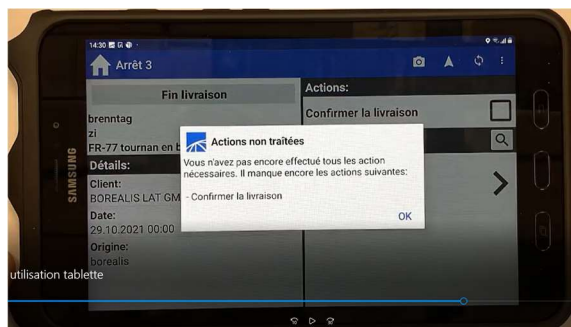
Lorsque vous arrivez sur votre point d'arrêt (ici : client Brenntag), **Cliquez sur « Arrivée »**.



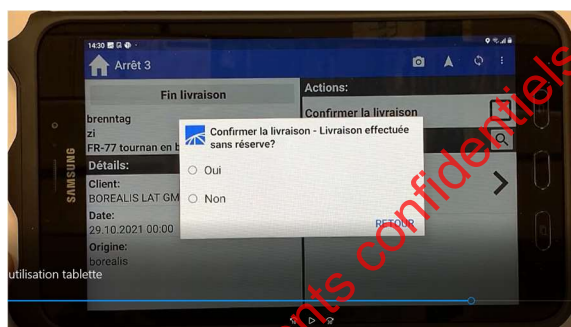
Lorsque le client est prêt à vous prendre en charge et à démarrer le déchargement, **Cliquer sur « Début livraison »**.



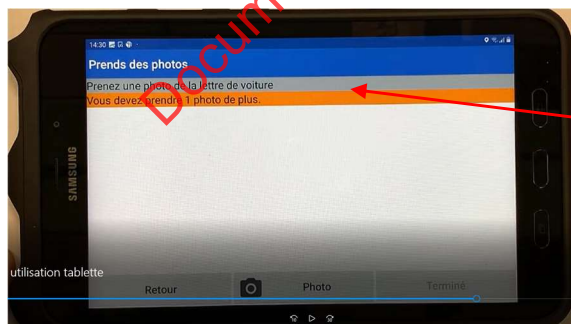
Lorsque le déchargement est terminé, vous devez valider la fin de livraison. Pour se faire, **il faut tout d'abord « Confirmer la livraison »**



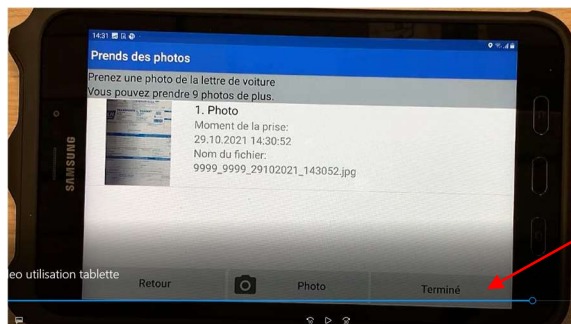
Si vous cliquez directement sur « Fin livraison », un message d'erreur apparait qui vous rappelle la nécessité de **« Confirmer la livraison »**.



Vous cliquez sur « Confirmer la livraison ».
Le message suivant apparait : **« Confirmer l'enlèvement – effectué sans réserve »**.
- Si aucun souci à l'enlèvement : cliquez sur **« Oui »**
- Si vous souhaitez émettre une réserve : cliquez sur **« Non »**

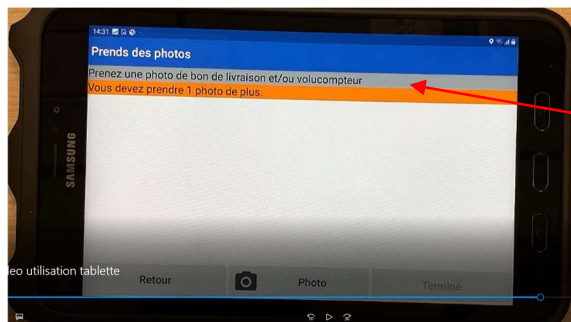


Il vous est ensuite demandé de **prendre une photo de la lettre de voiture**. Cliquez sur le champ.

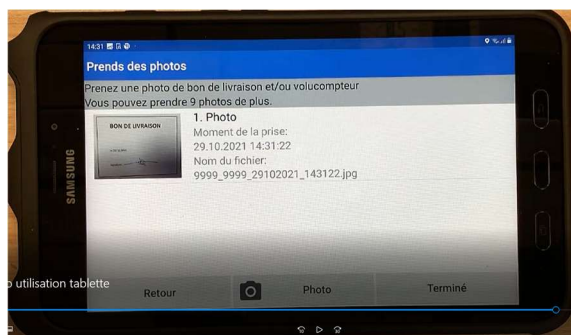


Prenez une photo de la lettre de voiture, puis cliquez sur « terminé »

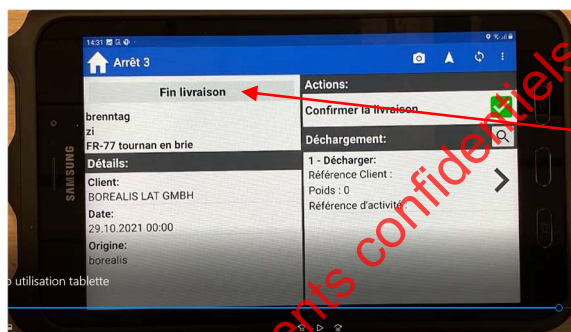
La photo doit être propre, complète et lisible. Ce document est susceptible d'être communiqué au client.



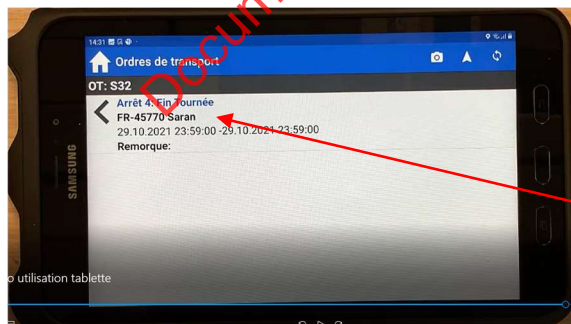
Il vous est ensuite demandé de prendre une photo du bon de livraison (et/ou du volucompteur) Cliquez sur le champ.



Prenez la photo du bon de livraison (et/ou du volucompteur), Cliquez sur « Terminé »

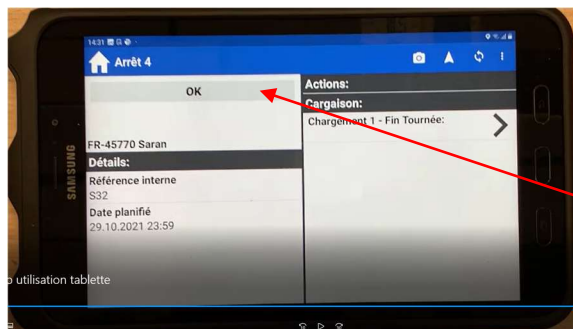


Une coche verte apparait sur « Confirmer la livraison » Vous pouvez maintenant cliquer sur « Fin livraison »



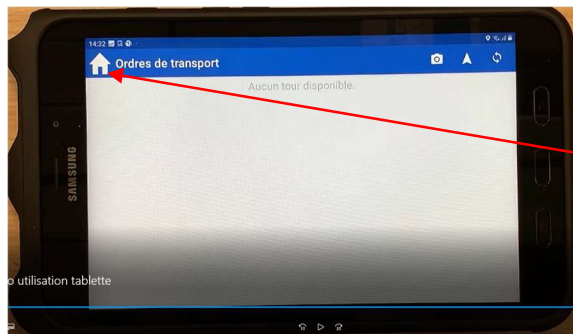
Vous avez terminé votre livraison et êtes prêt à quitter le site pour vous rendre sur votre prochain point d'arrêt (dans l'exemple, retour dépôt et fin de tournée)

Cliquez sur le point d'arrêt suivant.

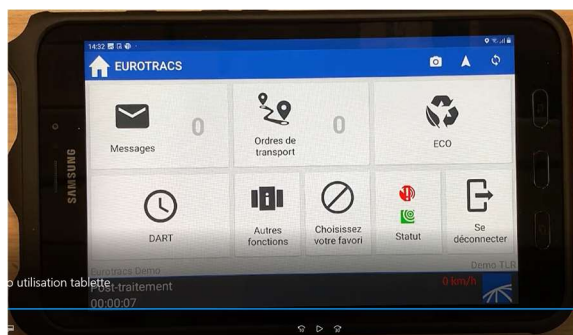


Vous avez sélectionné votre **point d'arrêt de fin de tournée**.
Vous n'avez plus le champ « Activer », vous quittez votre lieu actuel et rentrez vers votre site de fin de tournée.

C'est seulement lorsque vous arrivez sur votre point final que vous cliquez sur « OK »



Vous êtes arrivé sur votre point d'arrêt final, vous avez cliqué sur « OK », votre mission est terminée et l'ordre de transport est vide.
Cliquez sur l'icône ☐.



Vous revenez au **menu général**.

Votre tournée est terminée. Demain votre exploitation vous adressera un nouvel ordre de transport.



Une bonne utilisation de la tablette et le respect des étapes et de leur chronologie est essentielle à la parfaite réalisation de nos process !

Celle-ci conditionne de nombreuses actions, notamment :

- Remontée en temps réel à l'Exploitation des informations de réalisation des missions,
- Communication en temps réel à nos Clients de l'avancement des prestations demandées,
- Etablissement de reporting et calcul de rentabilité sur les tournées réalisées.

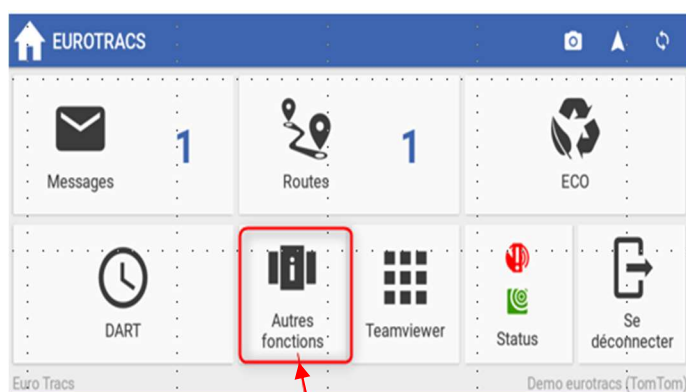
3. Téléchargement des données carte conducteur – mode opératoire MO23

Les données de la carte conducteur sont transmises de manière automatique aux logiciels de gestion des temps et de paie. Dans quelques cas, il est néanmoins nécessaire de procéder à la lecture de sa carte conducteur.

Si le conducteur est dans une des situations suivantes, il est nécessaire qu'il procède à une lecture de sa carte conducteur le jour de son départ :

- Congés pendant une ou plusieurs semaines,
- Absence prévue sur la période de paie (entre le 24 et le dernier jour du mois),
- Départ définitif de l'entreprise (y compris pour les intérimaires qui terminent leur mission).

Afin de faciliter cette opération, il est possible de procéder à la lecture de la carte conducteur directement depuis la tablette.



Cliquer sur l'icône
Autres fonctions.



Faire glisser l'écran vers
la gauche pour afficher la
deuxième page.

Cliquer sur l'icône « **Téléchargement
carte chauffeur** ».
Celui-ci se lancera automatiquement.



Attention, une fois le téléchargement lancé, il ne faut surtout pas couper le contact du véhicule.
Durée : environ 10 min.

Annexe 7 : Comment réagir en cas d'attaque ?

1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SINON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrairez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)



FAIRE FACE ENSEMBLE